

# 40

LA RÉGION  
RÉUNION A  
40 ANS

1983

RÉUSSIR ENSEMBLE !  
*Ansamn pou nou a!é !*

2023



REGION REUNION  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



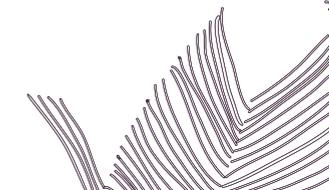
# SOMMAIRE

Mot de la Présidente .....	03
<b>I - Rétrospective</b> .....	<b>04</b>
La naissance d'une région .....	06
Les principales évolutions institutionnelles .....	08
Les agents de la Région .....	10
Les élus depuis 1983 .....	11
7 président-e-s, 9 mandatures .....	12
Les grands défis de la Région 1983 > 2023 .....	16
<b>II - La Région, acteur majeur du développement à La Réunion</b> .....	<b>20</b>
40 ans, 40 réalisations en images .....	22
Développement économique .....	26
Enseignement secondaire .....	30
Formation professionnelle et apprentissage .....	32
Enseignement supérieur .....	34
Innovation & recherche .....	36
Déplacements et transports .....	38
Aménagement du territoire .....	40
Développement durable, Environnement, Transition écologique .....	42

Culture .....	44
Sport .....	46
Coopération régionale et codéveloppement .....	48
Europe, ouverture au monde .....	50
La Région Réunion en 2023 .....	52

## **III - La Région, engagée pour l'avenir de La Réunion** 56

Axe 1 - Pour une Réunion solidaire : le développement humain et solidaire .....	58
Axe 2 - Pour une Réunion dynamique : le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons .....	60
Axe 3 - Pour une Réunion écologique : le développement durable & la transition écologique .....	62
Déclaration de la Présidente du 20 février 2023 .....	64





## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Connaitre le passé pour comprendre le présent et se projeter dans l'avenir : c'est dans cet esprit que nous célébrons, en cette année 2023, les 40 ans de la Région Réunion. 1983-2023 : quatre décennies d'une histoire riche de réalisations et d'enseignements.

Le livret que vous avez entre les mains ne saurait prétendre à l'exhaustivité. Mais il reflète l'ampleur, l'impact et la diversité de l'action régionale.

Vous constaterez combien la Région, avec le soutien constant de l'État et de l'Europe, a contribué au développement de La Réunion et a touché la vie quotidienne des Réunionnais.

Nous avons voulu retracer cette œuvre collective qui est le fruit des neuf mandatures qui se sont succédé. Sans esprit partisan, avec le souci de **concilier l'exigence de mémoire et la préoccupation de l'avenir, face aux défis que nous avons à relever.**

Cet exercice n'a pas toujours été simple à mener, et j'adresse mes plus vifs remerciements aux services de notre collectivité qui y ont contribué, sous la houlette de Bernard Salva, premier Directeur Général des Services de la Région Réunion. Mais il a été guidé et facilité par ce qui est la marque du conseil régional depuis sa création : **l'expression du pluralisme, mis au service de l'intérêt général.**

Au fil des mandatures, au-delà des différentes sensibilités, chacun a apporté sa contribution, modeste ou éminente, au rayonnement de la Région et au développement de La Réunion.

**Ce patriotisme régional fonde la fierté de toutes celles et de tous ceux qui ont eu l'honneur de servir au sein de notre collectivité** : ce sont tous les élus qui ont œuvré depuis 1983, mais aussi le personnel qui est le garant de la continuité de l'action publique et de l'identité de la Région Réunion, et à qui nous devons rendre hommage et témoigner notre gratitude.

A travers la lecture de ce document, et des événements qui seront organisés tout au long de l'année 2023, vous pourrez mesurer que la Région a été bien souvent **à l'avant-garde des politiques publiques**, qu'elle a innové et ouvert de nombreuses voies.

Elle s'est affirmée comme un **acteur majeur du changement, du progrès et du développement de La Réunion.**

C'est cette histoire exceptionnelle que nous voulons partager avec vous et qui nourrit notre ambition commune pour l'avenir de notre île.

**HUGUETTE BELLO**

# 40

LA RÉGION  
RÉUNION A  
40 ANS

1983

2023

# Rétrospective



REGION REUNION  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



# 1983

## NAISSANCE DE LA RÉGION RÉUNION

En 1983, la Région Réunion devient une collectivité territoriale de plein exercice ; six mois après la Corse et trois ans avant les régions de l'Hexagone. C'est une avancée démocratique considérable, car les conseillers régionaux sont pour la première fois désignés au suffrage universel direct. Alors que jusque-là, les membres de l'Établissement Public Régional (EPR) créé en 1972 (présidé successivement par Marcel CERNEAU et Yves BARAU), étaient désignés au suffrage indirect. 1983 marque également l'ouverture d'une nouvelle ère dans la vie politique locale qui se déroule désormais dans un climat apaisé, avec le souci de parvenir à un consensus le plus large possible.

**20 février 1983 :** Première élection au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle de l'assemblée régionale de La Réunion : 76 % de participation.

**28 février 1983 :** Première Réunion Ordinaire du conseil régional de la Région Réunion, composé de 45 élus. Mario Hoarau (PCR) devient le 1<sup>er</sup> président de cette nouvelle collectivité. Élection d'un bureau composé de 4 vice-présidents de droite.

**30 avril 1983 :** Démarrage effectif de la nouvelle Région, suite à la signature d'un protocole d'accord par tous les groupes politiques :

- le bureau passe de 5 à 10 membres (le président + 9 vice-présidents) ;
- une répartition équitable est trouvée au sein des 6 commissions de travail ;
- un partage équitable des délégations est consenti par le président aux vice-présidents.



La 1<sup>ère</sup> équipe administrative du conseil régional réunie autour du DGS, Bernard SALVA

## LES PIONNIERS

### LES 45 PREMIERS CONSEILLERS RÉGIONAUX

Le premier conseil régional compte 23 élus de droite et 22 élus de gauche.

- |  |                         |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|
| ➤ Gilbert Annette                                | ➤ Marc Gerard           | ➤ Bruny Payet           |
| ➤ Bertho Audifax                                 | ➤ Pierre Heideger       | ➤ Christophe Payet      |
| ➤ Yves Barau                                     | ➤ Claude Hoarau         | ➤ Serge Payet           |
| ➤ Huguette Bello                                 | ➤ Elie Hoarau           | ➤ Alexis Pota           |
| ➤ Paul Bénard (Remplacé par Christophe Kichenin) | ➤ Mario Hoarau          | ➤ Albert Ramassamy      |
| ➤ Philippe Berne                                 | ➤ Michel-Charles Hoarau | ➤ Gilbert Ramin         |
| ➤ Wilfrid Bertile                                | ➤ Roger Hoarau          | ➤ Julien Ramin          |
| ➤ Camille Bourhis                                | ➤ Mohamed Ingar         | ➤ Roland Robert         |
| ➤ Henri Cadet                                    | ➤ Pierre Lagourgue      | ➤ Claude Sautron        |
| ➤ José Cadet                                     | ➤ Lucet Langenier       | ➤ André Thien Ah Koon   |
| ➤ Raymond Cazal                                  | ➤ Edmond René Laurent   | ➤ Laurent Vergès        |
| ➤ Alain Defaud                                   | ➤ Auguste Legros        | ➤ Paul Vergès           |
| ➤ Sulliman Ibrahim Dindar                        | ➤ Rose-May Macarty      | ➤ Yvon Kichenin Virapin |
| ➤ Jean-Claude Ethève                             | ➤ David Moreau          | ➤ Jean-Paul Virapoullé  |
| ➤ Jean-Claude Fruteau                            | ➤ Cassam Moussa         |                         |
|  | ➤ Aristide Payet        |                         |



1<sup>er</sup> logo du conseil régional

Palais Rontaunay, 1<sup>er</sup> siège du conseil régional





## LES 35 PREMIERS AGENTS DE LA RÉGION

Ces femmes et ces hommes, dont certains sont encore en fonction, ont contribué à la mise en œuvre de la régionalisation.

- Ghislaine Adeler ➤ Marie-Josèphe Armand ➤ Edwige Aure ➤ Gilles Avice ➤ Patrick Balthasar ➤ Philippe Boyer ➤ Jean-Eric Camian ➤ Béatrice Canale
- Roger Carpin Cartan ➤ Francina Félicité ➤ Anise Fontaine ➤ Alix Gaussal ➤ Martine Godériaux ➤ André Jatob ➤ Mario-Luc Lechat ➤ Noëlla Leperlier
- Patrick Leperlier ➤ Daniel Mariani ➤ Patricia Marinier ➤ Marthe Massain ➤ Michèle Modeste ➤ Jean-Pierre Monteil ➤ Goinsamy Moothen ➤ Eliette Payet
- Ketty Payet ➤ Josette Philéas ➤ Nadia Ramin ➤ Janick Rivière ➤ Josée Rivière ➤ Raymond Salai ➤ Bernard Salva ➤ Ariane Schoettel ➤ Leela Shibchurn
- Yvette Teuf ➤ Roger Xavier



### Marthe Massain, premier agent de mandatement (service documentation)

Marthe Massain est née le 25 octobre 1930 et décédée le 18 septembre 2005.

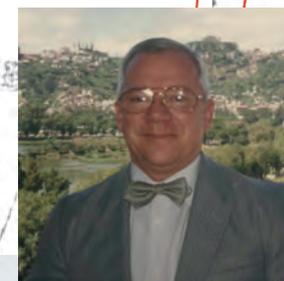
Agent de bureau du conseil général, elle a été mise en août 1982 à la disposition de la mission régionale de la préfecture chargée de l'établissement public régional, qui deviendra en février 1983 une collectivité territoriale de plein exercice. Après avoir occupé un premier poste dans les services financiers, elle est affectée au service de la documentation nouvellement créé, dont elle devient ainsi le premier agent de mandatement en charge notamment de la gestion des abonnements. Unanimement appréciée pour ses qualités humaines et professionnelles, elle faisait également preuve d'un grand dévouement et d'une totale disponibilité. Elle a pris sa retraite le 25 octobre 1995.



### Roger Carpin Cartan, premier coursier de la Région

Roger Carpin Cartan obtient le statut de journalier de service au conseil général fin 1979. En août 1982, cette collectivité le met à la disposition de la Région. Il devient coursier au siège qui se trouve alors au Palais Rontaunay. Il exercera cette fonction jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2000.

Très élégant, et toujours très aimable, il faisait preuve d'une grande gentillesse et d'une totale disponibilité. Il ne se mettait jamais en colère. Il est décédé en mars 2020 à 85 ans, pour rejoindre le « Paradis des ségatiens ». Roger était en effet un trompettiste et un saxophoniste exceptionnel. Avec son groupe, le Club Rythmique, il a fait danser des générations de Réunionnais. Chaque année, il animait également le traditionnel Arbre de Noël des enfants des agents de la Région.



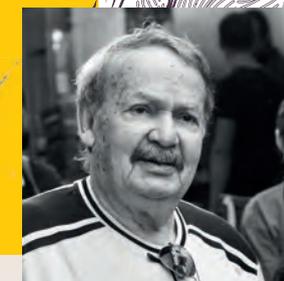
### Jacques Michel, premier payeur régional

Jacques Michel débute sa carrière en 1962 à la trésorerie générale des Hautes-Alpes. Il officie à Marseille, Paris et à la Martinique avant d'être affecté à la trésorerie générale de La Réunion en 1979. Payeur régional de la collectivité territoriale dès 1983, il occupe cette fonction jusqu'à son départ à la retraite en 2001.

Parallèlement à cette activité, il exerce successivement les fonctions d'agent comptable auprès de l'Agence régionale du tourisme et des loisirs (ARTL), du Centre technique de la canne et du sucre (CTICS) et de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Toujours disponible et souriant, Jacques Michel était unanimement apprécié pour ses grandes qualités humaines et professionnelles.

Il est décédé à Saint-Denis, le 28 juillet 2022, à l'âge de 86 ans.



### Georges Cadet, premier chef du service intérieur

Issu d'une famille nombreuse, Georges Cadet est autodidacte. Né en 1939, il commence à travailler très tôt et exerce divers métiers : comptable, électricien, technicien audiovisuel... Recruté par la Région comme secrétaire administratif en 1984, il est nommé chef du service intérieur. Il s'occupe des achats de la collectivité, de la logistique, du parc automobile, de l'entretien des bâtiments et des événements.

En 1990, il devient régisseur technique du Conservatoire national de région. Après un détour de 5 ans au comité des œuvres sociales et culturelles de la collectivité, il retrouve son poste de chef du service intérieur de 1998 à 2004, année de son départ à la retraite.

Serviable et toujours disponible, Georges Cadet avait une solution à tout problème.

Il est décédé le 11 septembre 2017.

# LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

## Les trois actes de la décentralisation

Les lois de décentralisation engagées à partir de l'année 1982 ont profondément modifié le fonctionnement des collectivités territoriales et dessiné un nouveau paysage de l'organisation de l'administration territoriale en France. Mettant fin à deux siècles de centralisation héritée de la période révolutionnaire, cette décentralisation s'est effectuée en trois actes ponctués de nombreuses lois.

## ACTE I 1982 - 2002

**La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions (dite loi Defferre) :**

- supprime la tutelle de l'État sur les collectivités territoriales et la remplace par un contrôle a posteriori ;
- transfère la fonction exécutive départementale et régionale du préfet au président du conseil général et du conseil régional ;
- érige les établissements publics régionaux (EPR) en collectivités territoriales de plein exercice.

**Les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 :**

- répartissent les compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- transfèrent aux régions : l'apprentissage, la formation professionnelle, et la construction, l'aménagement et l'entretien des lycées.

**La loi du 26 janvier 1984 :**

- crée une fonction publique territoriale.

**La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) :**

- améliore l'information des citoyens ;
- relance la coopération intercommunale ;
- renforce les droits des élus au sein des assemblées locales ;
- autorise les collectivités territoriales françaises à conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales étrangères.

**La loi d'orientation du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire :**

- prévoit notamment l'établissement d'une série de schémas régionaux.

**La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité :**

- permet une meilleure association des citoyens aux décisions locales, en renforçant la démocratie participative et les droits de l'opposition au sein des assemblées locales.

Signature du 1<sup>er</sup> contrat de plan État Région - 31 décembre 1984 -  
entre le Préfet Michel BLANGY et Mario HOARAU



## ACTE II 2003 - 2007

**La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République :**

- donne une assise constitutionnelle à la décentralisation : l'organisation de la République est désormais décentralisée (art. 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958) ;
- apporte des innovations spécifiques pour les Outre-mer ;
- introduit plusieurs dispositions novatrices :
  - reconnaissance du droit à l'expérimentation législative ;
  - possibilité pour une collectivité territoriale d'exercer le rôle de « chef de file » pour gérer des compétences communes à plusieurs niveaux de collectivités territoriales.

**La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales :**

- transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales.

2004 : Exercice volontaire d'harmonisation des compétences entre la Région et le Département.

## ACTE III 2008 - 2022

2008 : Transfert effectif de la compétence des routes nationales de l'État vers la Région Réunion.

**Deux lois organiques du 17 mai 2013 relatives à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires :**

- modifient le calendrier électoral.

**La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) :**

- précise la notion de chef de file, notamment de la Région, dont elle étend les compétences ;
- crée dans chaque région une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

**La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales :**

- modifie le calendrier électoral ;
- dessine une nouvelle carte des régions en métropole qui passent de 22 à 13.

**La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) :**

- supprime la clause générale de compétence pour les départements et régions ;
- confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité.

**La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3 DS) :**

- conforte les compétences des collectivités territoriales, notamment dans les domaines des transports, du logement, de l'insertion et de la transition écologique.

## DES TEXTES SPÉCIFIQUES AUX RÉGIONS D'OUTRE-MER

Les régions d'outre-mer ont fait l'objet de plusieurs textes spécifiques destinés à tenir compte de leurs caractéristiques et contraintes particulières.

**Loi du 31 décembre 1982** portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion.

**Loi du 2 août 1984** relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion.

**Loi du 13 décembre 2000** d'orientation pour l'outre-mer (dite LOOM) modifiée par **la loi du 11 juillet 2011** relative à Mayotte.

**Loi du 27 juillet 2011** relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique (qui concerne aussi les conseils régionaux de Guadeloupe et de La Réunion).

**Loi du 5 décembre 2016** relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional (dite loi Letchimy).

Mars 1982 : visite à La Réunion de Gaston Defferre, Ministre de l'intérieur et de la décentralisation

## LES PREMIÈRES ÉLECTIONS RÉGIONALES EN FRANCE

**8 août 1982** : Première élection au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle de l'assemblée de Corse.

**20 février 1983** : Première élection au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle des conseils régionaux d'outre-mer.

**16 mars 1986** : Première élection au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle des conseils régionaux de métropole.



# LES AGENTS DE LA RÉGION

## Les artisans du développement

En 40 ans, en raison de l'importance des compétences transférées et des actions conduites, les effectifs de la Région ont connu une augmentation considérable, puisqu'ils sont passés de 35 agents en 1983 à 2 733 agents au 31 décembre 2022.



## EFFECTIFS (Appréciés au 31 décembre de l'année)

1983	35	Agents, dont 20 femmes et 15 hommes
1993	290	Agents, dont 174 femmes et 116 hommes
2003	505	Agents, dont 286 femmes et 219 hommes
2013	2411*	Agents, dont 915 femmes et 1496 hommes
2022	2733	Agents, dont 1090 femmes et 1643 hommes

\* Évolution des effectifs suite aux transferts des TOS en 2004 et des agents DDE en 2008

## LES DGS DE LA RÉGION

<b>Bernard SALVA</b>	(septembre 1982-octobre 1989)
<b>Guy DUPONT</b>	(octobre 1989-juillet 1993)
<b>Bernard SALVA</b>	(intérim juillet-novembre 1993)
<b>Jean-Pierre FOURTOY</b>	(novembre 1993-juillet 1998)
<b>Houssen AMODE</b>	(juillet 1998- décembre 2010)
<b>Mohamed AHMED</b>	(mars 2011 – juillet 2021)
<b>Claudine DUPUY</b>	(depuis septembre 2021)



Célébration des 20 ans de la Région Réunion en 2003

# LES ÉLUS DEPUIS 1983



**1983** > Gilbert Annette > Bertho Audifax > Yves Barau > Huguette Bello > Paul Bénard > Philippe Berne > Wilfrid Bertile > Camille Bourhis > Henri Cadet > José Cadet > Raymond Cazal > Alain Defaud > Sulliman Ibrahim Dindar > Jean-Claude Ethève > Jean-Claude Fruteau > Marc Gerard > Pierre Heideger > Claude Hoarau > Elie Hoarau > Mario Hoarau > Michel-Charles Hoarau > Roger Hoarau > Mohamed Ingar > Pierre Lagourgue > Lucet Langenier > Edmond Lauret > Auguste Legros > Rose-May Macarty > David Moreau > Cassam Moussa > Aristide Payet > Bruny Payet > Christophe Payet > Serge Payet > Alexis Pota > Albert Ramassamy > Gilbert Ramin > Julien Ramin > Roland Robert > Claude Sautron > André Thien Ah Koon > Laurent Vergès > Paul Vergès > Kichenin Virapin > Jean-Paul Virapoullé

**1986** > Gilbert Annette > Bertho Audifax > Yves Barau > Huguette Bello > Jean-Marc Bénard > Philippe Berne > Marcel Boissier > Camille Bourhis > Céline Boyer > Raymond Cazal > Jean-Yves Dalleau > Michel Debré > Alain Defaud > Ibrahim Dindar > Jean-Claude Fruteau > Marc Gerard > Pierre Heideger > Claude Hoarau > Elie Hoarau > Jean-Max Hoarau > Mario Hoarau > Michel-Charles Hoarau > Roger Hoarau > Axel kichenin > Christophe Kichenin > Pierre Lagourgue > Roger Lamoureux > Lucet Langenier > Edmond Lauret > Jean-Claude Lucas > David Moreau > Ary Payet > Bruny Payet > Daniel Payet > Lylilian Payet > André-Maurice Pihouee > Roland Robert > Pierre Rovithis > Claude Sautron > Jean-Hugues Savaranin > André Thien Ah Koon > Laurent Vergès > Paul Vergès

**1992** > Houssen Amode > Yannick Ardeven > Bertho Audifax > Jean-Baptiste Baret > Hugues Barret > Huguette Bello > Philippe Berne > Jean-Claude Boldoduck > Céline Boyer > Jean-Yves Dalleau > Vivienne Dalleau > Alain Defaud > Ibrahim Dindar > Ghislaine Dubet > Daniel Favre > Claude Gagneur > Camille Gerard > Maurice Gironcel > Joëlle Guiard > Monique Hauguel > Jean-Max Hoarau > Julien Hoarau > Marie-Reine Hoarau > Michel-Charles Hoarau > Suger Hoarau > Marie-Andrée Jaubert > Pierre Lagourgue > Harry Lauret > Jean-Yves Minatchy > Daniel Moreau > Cassam Moussa > Jasmin Moutoussamy > Marie-Lourdes Nativel > Denise Nillameyom > Aude Palant-Vergoz > Bruny Payet > Christophe Payet > Lylilian Payet > André-Maurice Pihouee > José Pinna > Berthe Richard > Jean-Hugues Savaranin > Camille Sudre > Diélette Thing-Léo > André Thien Ah Koon > Paul Vergès > Michel Vergoz

**1993** > Yannick Ardeven > Gabriel Armoudom > Bertho Audifax > Philippe Berne > Jean-François Bosviel > François Caillé > Georges Cassirame > Nicole Chauvet > Jean-Yves Dalleau > Ghislaine Dubet > Guy Ethève > Michel Fontaine > Claude Gagneur > Aliette Gauvin > Camille Gérard > Joëlle Guiard > Monique Hauguel > Jean-Max Hoarau > Marc-André Hoarau > Marie-Reine Hoarau > Suger Hoarau > Georges-Marie Lépinay > Joachim Maillot > François Mas > Jean-Yves Minatchy > Daniel Moreau > Cassam Moussa > Jasmin Moutoussamy > Marie-Lourdes Nativel > Denise Nillameyom > Christophe Payet > Denis-Joseph Payet > Lylilian Payet > Albert Ramassamy > Berthe Richard > Jean-Hugues Savaranin > John Vayaboury > Paul Vergès > Michel Vergoz > René-Paul Victoria > Yvon Virpin-Kichenin > Jean-Paul Virapoullé > Louis Virapoullé

**1998** > Christian Albany > Marianne Assing > Nassimah Juan > Philippe Berne > François Caillé > Roger Hoarau > Jean-François Bosviel > Marc-Luc Boyer > Michel Dejean > Michel Fontaine > Graziella Leveneur > Joëlle Guiard > René-Paul Victoria > Russel Hoarau > Roland Hoarau > André Thien Ah Koon > Younoussé Mohamed Issa > Guy Jarnac > Daniel Jatob > Marie-André Jaubert > Edmond Lauret > Harry Lauret > Jocelyne Lauret > Raymond Lauret > Rieul Lebreton > Françoise Mollard > Alain Lucas > Hilaire Maillot > Antoine Minatchy > René Joseph Mondon > Mario Moreau > Denise Nillameyom > Hugues Payet > Lylilian Payet > André-Maurice Pihouee > Cyrille Hamilcaro > Jean-Jacques Morel > Jean-Hugues Savaranin > Camille Sudre > Margie Sudre > Jean-Paul Virapoullé > Paul Vergès > Michel Vergoz > Jean-Sylvain Vinguedassamy

**2004** > Marie-Paule Abriska > Alain Armand > Alain Benard > Philippe Berne > Wilfrid Bertile > Maya Cesari > Rolande Chane Kaye Bone > Denise Delorme > Joachine Dhaussy > Véronique Denes > Dominique Fournel > Paul Fotsé > Catherine Gaud > Marie-Pierre Hoarau > Guy Jarnac > Blanche-Reine Javelle > Sylvestre Lamoly > Jocelyne Lauret > Raymond Lauret > Anick Le Toullec > Emmanuel Lemagnen > Nelly Leperlier > Hilaire Maillot > Lysiane Marianne > Raymond Mollard > Minh Nguyen > Monique Orphee > Yasmina Panshbhaya > Yolande Pause > Pualet Payet > Christine Ramassamy > Didier Robert > Thierry Sam Chit Chong > Christine Soupramanien > Camille Sudre > Margie Sudre > Martine Sueur > Michel Tamaya > Marie-Aline Tamon > Radja Veloupoule > Paul Vergès > Pierre Vergès > Michel Vergoz > Huguette Vidot > Yvon Virapin-Kichenin

**2010** > Ericka Bareigts > Valérie Benard > Colette Caderby > Frédéric Cadet > Serge Camatchy > Maya Cesari > Yolaine Costes > Fabienne Couapel-Sauret > Rahiba Dubois > Marie-Jeanne Elisabeth > Marie-Andrée Faveur-Lacroix > Jean-Jacques Vlody > Dominique Fournel > Catherine Gaud > Viviane Malet > Louis-Bertrand Grondin > Alain Guézello > Elie Hoarau > Philippe Jean-Pierre > Virginie K'Bidy > Patricia Kichenaman (Doxville) > Jean-Louis Lagourgue > Béatrice Leperlier > David Lorion > Aline Murin-Hoarau > Monique Orphée > Yasmina Panshbhaya > Corine Payet > Pualet Payet > Vincent Payet > Patricia Robert (ex-Pilorget) > Nadia Ramassamy > Olivier Rivière > Didier Robert > Jean-François Sita > Christine Soupramanien > Camille Sudre > Alain Télégone > André Thien Ah Koon > Raymond Tong-Yette > Yolande Velleysen > Paul Vergès > Michel Vergoz > Huguette Vidot

**2015** > Faouzia Aboubacar Ben-Vitry > Gilbert Annette > Jean-Claude Arhel > Valéria Auber > Nathalie Bassire > Joé Bédier > Huguette Bello > Jean-Alain Cadet > Yolaine Costes > Fabienne Couapel-Sauret > Sylvie Comorassamy > Luc Guy Fontaine > Stéphane Fouassin > Dominique Fournel > Jack Gauthier > Virginie Gobalou > Louis-Bertrand Grondin > Alin Guézello > Denise Hoarau > Jacquet Hoarau > Olivier Hoarau > Virginie K'Bidy > Jean-Louis Lagourgue > Anicha Lebeau > Lynda Lee Mow Sim > Juliana M'Doihoma > Sylvie Moutoucomorapoulé > Jean-Gaël Moutoussamy Anda > Aline Murin-Hoarau > Karine Nabénesa > Lorraine Nativel > Nathalie Noël > Ibrahim Patel > Vincent Payet > Bernard Picardo > Patricia Profil > Olivier Rivière > Sylviane Rivière > Didier Robert > Léopoldine Settama-Vidon > Paul Técher > Bachil Valy > Axel Vienne > Jean-Paul Virapoullé > Marie-Rose Won-Fah-Hin

**2021** > Liliane Abmon-Elizéon > Sandrine Aho-Nienne > Christian Annette > Rahfick Badat > Ericka Bareigts > Huguette Bello > Wilfrid Bertile > Patrice Boulevard > Maya Césari > Jean-Pierre Chabriat > Régine Chane-Hong > Anne Chane-Kaye-Bone Tavel > Marie-Lise Chane-To > Evelyne Corbière > Yolaine Costes > Nadine Gironcel-Damour > Virginie Gobalou Erambranpoullé > Denise Hoarau > Fabrice Hoarau > Jacquet Hoarau > Jean-Louis Lagourgue > Lætitia Lebreton > Patrick Lebreton > Patricia Locame Vaissette > Frédéric Maillot > Jean-Bernard Maratchia > Jean-Jacques Morel > Karine Nabénesa > Lorraine Nativel > Richard Nirlo > Normane Omarjee > Johnny Payet > Bernard Picardo > Pascal Plante > Stéphanie Poiny-Toplan > Patricia Profil > Nadia Ramassamy > Amandine Ramaye > Sabrina Ramin > Jean-Hugues Ratenon > Mikael Sihou > Céline Sitouze > Jacques Técher > Michel Vergoz > Axel Vienne



# 7 PRÉSIDENT-E-S 9 MANDATURES

## LES 7 PRÉSIDENTS DE RÉGION

**Mario HOARAU** : 28 février 1983 – 21 mars 1986

**Pierre LAGOURGUE** : 21 mars 1986 – 27 mars 1992

**Camille SUDRE** : 27 mars 1992 – 7 mai 1993

**Margie SUDRE** : 25 juin 1993 – 23 mars 1998

**Paul VERGES** : 23 mars 1998 – 26 mars 2010 (2 mandats)

**Didier ROBERT** : 26 mars 2010 - 2 juillet 2021 (2 mandats)

**Huguette BELLO** : depuis le 2 juillet 2021

## LES DIRECTEURS DE CABINET

**Mario Luc LECHAT** . Mandature Mario HOARAU

**Alain ABADIE** . Mandature Pierre LAGOURGUE

**Marc HOAREAU** . Mandature Camille SUDRE

**Bruno FAUSTIN - Serge VO DINH** . Mandature Margie SUDRE

**Idriss OMARJEE** . Mandature Paul VERGÈS

**Jean-Louis MAILLOT - Alain ABADIE - Vincent BEGUE - Jean-René DREINAZA** . Mandature Didier ROBERT

**Idriss OMARJEE** . Mandature Huguette BELLO



**Mandature  
1983-1986**

### Mario HOARAU

Né le 19 juillet 1914 à la Rivière Saint-Louis et décédé le 27 octobre 1993, Mario Hoarau fut maire de Saint-Leu de 1945 à 1958, puis de 1983 à 1989. Départementaliste convaincu, il fut cofondateur avec Léon de Lepervanche et Raymond Vergès du Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS) et fut un militant syndicaliste, grand défenseur des plus pauvres.

Homme de dialogue, d'ouverture et de consensus, il s'efforça durant sa présidence de rassembler tous les groupes politiques au service de l'intérêt général et du développement de La Réunion.

Son mandat fut marqué par différentes réalisations : la relance du Plan d'Aménagement des Hauts, la création d'un fonds régional d'industrialisation, la création de l'Agence régionale du tourisme et des loisirs (ARTL), le soutien à Point Air pour battre en brèche le monopole d'Air France, l'adoption d'un programme régional pour la maîtrise de l'énergie et la réalisation des premiers forages géothermiques, le projet du musée Stella Matutina.

Cette 1<sup>re</sup> mandature est également marquée par la réalisation d'importants travaux routiers, des actions diverses dans le domaine de la coopération régionale (participation aux travaux de la COI, appui à l'URCOOPA pour ses projets à Madagascar, soutien à l'Association française des volontaires du progrès pour le recrutement de volontaires réunionnais), le lancement de l'Opération intégrée de développement (OID). Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Il signe en 1984 le premier contrat de plan État-Région.





## Mandature 1986-1992

### Pierre LAGOURGUE

Né le 3 janvier 1921 et décédé le 16 février 1998, centriste en politique, le Dr Pierre Lagourgue présida le conseil régional du 21 mars 1986 au 27 mars 1992 après en avoir été le premier vice-président sous la présidence de Mario Hoarau. Après la victoire surprise le 22 mars 1992 de la liste Freedom conduite par Camille Sudre (près de 31 % des suffrages), il rejoint ce dernier, élu président, au sein d'un Triumvirat où il siège en compagnie de Paul Vergès jusqu'à l'annulation par le Conseil d'État du scrutin le 7 mai 1993.

Le président Pierre Lagourgue fut un grand bâtisseur, à qui on doit de nombreuses réalisations qui sont indissociables de l'histoire de la Région et qui ont profondément changé la vie quotidienne des Réunionnais, dont notamment : les travaux du 1<sup>er</sup> SAR, le plan d'aménagement à long-terme avec la réalisation de 2x2 voies sur le réseau routier national (de Saint-Benoit à Saint-Pierre), la compagnie régionale Air Austral et la piste longue de Gillot permettant des vols directs entre La Réunion et Paris, le conservatoire national de région de danse et de musique, la maison du volcan, le muséum Stella Matutina, la déviation de Saint-Gilles, la construction de plusieurs lycées et la Cité Universitaire Internationale, le nouveau siège de la Région à Moufia...

Condisciple de Raymond Barre et des frères Jacques et Paul Vergès au lycée Leconte de Lisle, Pierre Lagourgue présida le conseil général de 1967 à 1982 et fut également député de 1978 à 1981 et sénateur de 1992 jusqu'à son décès en 1998. Il était officier de la légion d'honneur.

L'hôtel de Région porte son nom depuis le 10 novembre 1998.



## Mandature 1992-1993

### Camille SUDRE

Camille Sudre est né le 25 mars 1948 à Royat (Puy-de-Dôme). Après avoir passé une grande partie de son enfance à l'étranger où son père fut enseignant (Algérie, Cameroun, Sénégal, Madagascar), il effectue ses études de médecine à Grenoble. En 1975, il est affecté à La Réunion au centre de psychothérapie de Saint-Denis en qualité de volontaire à l'aide technique (VAT) et en 1978 il crée le centre médical de Montgaillard.

En 1981, il fonde une radio libre, Freedom, et en 1986 Télé Freedom qui émet illégalement. En 1989, il est élu conseiller municipal de Saint-Denis et 3<sup>ème</sup> adjoint du maire Gilbert Annette. La saisie des émetteurs de Télé Freedom se traduit par les émeutes du Chaudron en février et mars 1991.

En mars 1992, sa liste aux élections régionales remporte 30,8 % des suffrages exprimés et il est élu le 27 mars président du conseil régional. Il crée alors le Triumvirat associant son premier vice-président Paul Vergès et Pierre Lagourgue. Ils présentent au gouvernement un Plan d'urgence et initient l'élaboration du plan de développement actif (PDA).

Ces élections sont annulées par le Conseil d'État en mai 1993 pour dépassement des comptes de campagne. Camille Sudre est déclaré inéligible pendant un an.

En 1998, puis en 2004 et en 2010, il retrouve son mandat de conseiller régional. Sous la présidence de Paul Vergès de 1998 à 2010, il assure les fonctions de premier vice-président de cette collectivité.



# 7 PRÉSIDENT-E-S 9 MANDATURES

## Mandature 1993-1998

### Margie SUDRE

Née Marguerite Demaiche, Margie Sudre voit le jour le 17 octobre 1943 à Vinh au Vietnam (ex-Indochine). Elle fait ses études de médecine (spécialisation en anesthésie-réanimation) à Marseille, avant de s'installer à La Réunion en 1976.

En mars 1992, elle est élue conseillère régionale sur la liste de Freedom conduite par Camille Sudre. Après l'invalidation des élections régionales de 1992 et l'inéligibilité de son époux, elle conduit la liste de Freedom à l'élection régionale de juin 1993 et elle est élue le 25 juin présidente du conseil régional, mandat qu'elle exerce jusqu'au 23 mars 1998.

Le 17 mai 1995, elle est nommée secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères chargée de la Francophonie dans le premier Gouvernement d'Alain Juppé, fonctions qu'elle conservera jusqu'au 2 juin 1997. Elle préside le Comité du Tourisme de La Réunion de 1998 à 2001.

Présidente de Région, elle poursuit les réflexions et études sur l'itinéraire des hauts de l'ouest, met en place le dispositif emplois verts, et impulse le dispositif de mobilité entre La Réunion et le Québec. De juin 1999 à juillet 2009, elle a été députée au Parlement européen. Elle préside la délégation des députés UMP qui font partie du Parti populaire européen (PPE), le groupe le plus important du Parlement européen.

En septembre 2010, elle est nommée présidente du Haut-Conseil de la commande publique de La Réunion, fonction qu'elle assume jusqu'en 2019. Margie Sudre est officière de la Légion d'honneur.



## Mandatures 1998-2010

### Paul VERGÈS

Né le 5 mars 1925 à Oubone en Thaïlande et décédé le 12 novembre 2016, Paul Vergès s'engage dans les Forces Françaises Libres (FFL) fin 1942.

Fondateur du Parti Communiste Réunionnais (PCR) en 1959, il a été conseiller général de Saint-Paul (1955-1961), du Port (1961-1964) et de Saint-Pierre (1970-1976), maire du Port de 1971 à 1989, député au Parlement européen (1979-1989 et 2004-2007), député à l'Assemblée nationale à plusieurs reprises en 1956, 1986, et en 1993, sénateur en 1996 et réélu en 2001 et 2011, conseiller régional - sans discontinuité - de 1983 à 2015, puis président du conseil régional. Paul Vergès a mené de nombreux combats au niveau national et européen. Dès 1984, alors qu'il est député européen, il dépose devant le parlement européen une «résolution sur les problèmes régionaux des départements d'outre-mer» qui aboutit au «rapport Ligios», et à la résolution adoptée en 1987 qui sera à l'origine du statut de région ultrapériphérique. Sur le plan national, il fait voter à l'unanimité du Parlement en sa qualité de Sénateur la loi relative à la création de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) qu'il présidera jusqu'à son décès en 2016. Sur le plan local, il prône l'autonomie énergétique de l'île avec la création en 2000 de l'Agence régionale des énergies renouvelables (ARER).

Au cours de ses deux mandats de président de la Région, il fut un visionnaire à l'avant-garde des combats du siècle. Bâtitteur, il inscrit son action à la Région dans l'objectif du développement durable : construction de lycées et de centres de formation professionnelle, route des Tamarins, Agenda 21, Plan régional des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE), soutien au développement d'Air Austral, promotion de l'identité culturelle réunionnaise, ouverture des horizons de La Réunion ...





## Mandatures 2010-2021

### Didier ROBERT

Didier Robert est né le 26 avril 1964 à Saint-Pierre. Ancien élève de l'Ecole militaire préparatoire de La Réunion (EMPR) et diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, il est affecté en 1987 à la mairie du Tampon en qualité de volontaire à l'aide technique (VAT).

Après un bref passage dans le secteur privé, il occupe ensuite les fonctions de directeur de cabinet du maire du Tampon (1991-1998), de collaborateur de cabinet du président du conseil général (1998-2000) et de directeur de cabinet du maire de Saint-Paul (2000-2005).

En 2001, il se lance dans la vie politique et exerce plusieurs mandats : conseiller municipal, puis maire du Tampon en 2006, Président de la CASUD (2006-2014), conseiller régional de 2004 à 2007, puis président de cette collectivité de 2010 à 2021, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de 2007 à 2010, sénateur de 2014 à 2017 et conseiller municipal de Saint-Denis en 2020.

Ses deux mandats auront été marqués par diverses réalisations : notamment le dispositif de continuité territoriale, la Nouvelle Route du Littoral, le Plan Ordinateur Portable (POP), le plan de relance régional en faveur des communes, le tourisme et les Îles Vanille, le Trans Eco Express, les Cases à Lire, soutien à l'école de la 2<sup>ème</sup> Chance, création de la Maison de l'export...

Il renégocie les Accords de Matignon en 2010 afin de donner, en termes d'infrastructures, la priorité à la Nouvelle Route du Littoral.



## Mandature depuis 2021

### Huguette BELLO

Huguette Bello est née le 24 août 1950 à Saint-Pierre, elle commence sa carrière professionnelle à l'âge de 18 ans comme institutrice suppléante, qu'elle achèvera comme directrice d'école maternelle. Très jeune, elle s'engage au sein de l'Union des Femmes de La Réunion (UFR) dont elle est élue présidente en 1978, où elle mène un combat pour la condition des femmes. Puis elle adhère au Front de la Jeunesse autonomiste de La Réunion (FJAR) et au Parti Communiste de La Réunion (PCR), dont elle sera membre de 1974 à 2012, avant de fonder en mai 2012 son propre mouvement politique : Pour La Réunion (PLR).

En 1983, elle est élue conseillère régionale, puis réélue en 1992, en 2015 et en 2021. Le 2 juillet 2021, elle est élue Présidente du Conseil Régional, devenant ainsi la deuxième femme à diriger cette collectivité, 28 ans après Margie Sudre.

En 1983, elle devient adjointe au maire de Saint-Pierre, puis en 1989 de La Possession. Elle est à nouveau conseillère municipale de Saint-Pierre en 1995. En 1988, elle est élue conseillère générale de Saint-Pierre. Elle est élue députée de La Réunion en juin 1997, devenant ainsi la première femme députée de La Réunion. Elle sera réélue en 2002, 2007, 2012 et 2017.

En 2008, élue Maire de Saint-Paul, elle devient ainsi la deuxième femme maire d'une commune de La Réunion après Marie-Thérèse de Chateauvieux qui fut maire de Saint-Leu. Elle a été maire de Saint-Paul à trois reprises : entre mars 2008 et août 2009, entre octobre 2009 et avril 2014, puis entre juillet 2020 et juillet 2021.

Dès son arrivée à la Région, elle a renégocié les Accords de Matignon pour permettre l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral. Elle a activement contribué au sauvetage de la compagnie Air Austral.



# LES GRANDS DÉFIS RELEVÉS PAR LA RÉGION

## 1983-2023

### Des handicaps structurels mais des atouts à valoriser

Petit territoire insulaire indianocéanique stratégiquement situé au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, La Réunion a connu de profondes mutations au cours de ces 40 dernières années. Dans le cadre de ses compétences, et souvent bien au-delà, la Région s'est attachée à apporter des réponses appropriées aux défis qu'a dû relever l'île. Ses nombreuses réalisations en font un acteur majeur du changement et des mutations que La Réunion a connus depuis 1983.



### Défi n°1

#### LA DÉMOGRAPHIE

1946 241 708 habitants

1983 515 798 habitants

2023 868 800 habitants

En 40 ans, la population réunionnaise a été multipliée par 1,7. Même si la croissance démographique a fortement ralenti au cours de la période récente, le million d'habitants pourrait être atteint à l'horizon 2040-2044, avec un vieillissement important de sa population, et se stabiliser à l'horizon 2050. Cette évolution induit des besoins dans des domaines variés : emploi, logement, déplacements, alimentation, scolarisation, santé, loisirs...



## Défi n°2

### LA MONDIALISATION

Située au cœur de l'océan indien, La Réunion est directement impactée par la mondialisation des échanges. Phénomène complexe, profond et global, la mondialisation peut offrir de nouvelles opportunités : ouverture de nouveaux marchés et développement des échanges commerciaux, diffusion de nouvelles technologies, développement du tourisme... Mais elle est aussi source de menaces multiples : crises financières, dérégulation des marchés, propagation des pandémies telles que la COVID, flux migratoires incontrôlés, perte d'identité culturelle... Les petites économies insulaires, telles que celle de La Réunion, sont particulièrement exposées et sensibles à la mondialisation.

## Défi n°3

### EMPLOI, CHÔMAGE & PAUVRETÉ

Le taux de chômage à La Réunion (18,8 % en 2022) est principalement lié au déficit important d'emplois et aussi à une croissance importante de la population active. Les jeunes sont les plus touchés, en 2021, 41 000 ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

En 2020, 36 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 1 130 €/mois). Les mineurs sont particulièrement concernés : 105 100 vivent dans un ménage pauvre, soit 41 % d'entre eux. Même si le taux de pauvreté a diminué depuis 2015 (- 5 points), il demeure très supérieur à celui de l'Hexagone : 14 %.

Chaque année à La Réunion, plus de 2 000 élèves quittent le système scolaire sans aucune qualification et viennent pour la plupart d'entre eux grossir les rangs des 116 000 illettrés.

La Réunion demeure une terre d'inégalités : les 20 % les plus favorisés ont un revenu 5 fois plus important que les 20 % les plus pauvres.

RSA

230 000

Réunionnais

Source : Insee - Données 2021



## Défi n°4

### LE LOGEMENT

Sous l'effet conjugué de la croissance démographique, du vieillissement de la population, de la pauvreté, du renouvellement du parc existant et de la décohabitation, le besoin en logements se maintiendra à un niveau élevé dans les années à venir : 9 000 logements par an dont 5 000 logements sociaux. La production de logements sociaux est une priorité : 72% de ménages réunionnais sont éligibles à un logement social, dont 52% à des logements très sociaux.

Bien que le logement relève d'une compétence partagée entre l'État, le Département et les communes, la Région a souhaité dès 1986 apporter sa contribution aux politiques publiques en faveur du logement. Elle intervient à travers le Frafu et la rénovation énergétique. En 2006, les aides régionales à l'amélioration de l'habitat ont été transférées à la collectivité départementale.

## Défi n°5

### L'AMÉNAGEMENT ET L'ENVIRONNEMENT

L'aménagement d'un territoire insulaire soumis à de nombreux aléas naturels pour accueillir une population croissante et décliner les choix stratégiques de développement, repose sur un outil fondamental : le SAR, Schéma d'Aménagement Régional. Approuvé en 1995, il a été révisé en 2011. En 2021 la Région a lancé de nouveau la révision du SAR.

Sa déclinaison opérationnelle a nécessité la création d'outils adaptés aux spécificités locales. Confrontée à des situations d'urgence, la Région a initié dès les années 1980, divers axes de politiques environnementales, en partenariat avec les acteurs en place.

Face au réchauffement climatique et à la nécessaire accélération de la transition écologique, la Région joue un rôle majeur au service du développement durable de notre île et de la prospérité de ses habitants.

#### LOGEMENTS SOCIAUX

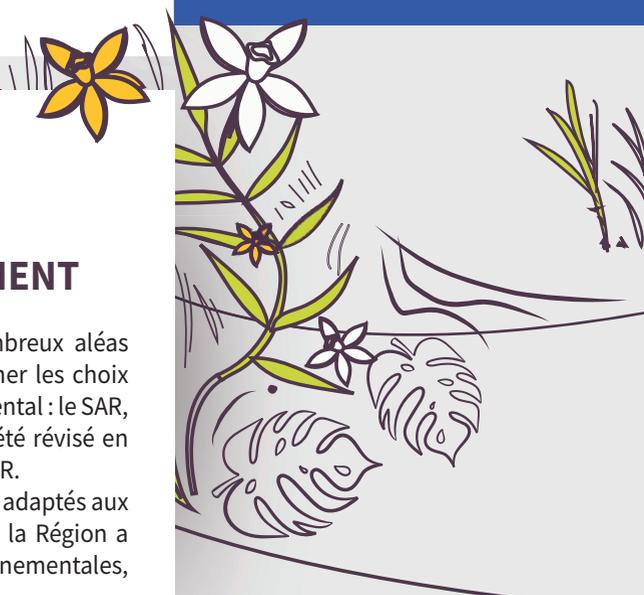
2022

39 000 demandes

2023

43 000 demandes

Source : article CNL - Le Quotidien 9/01/2023



# LES GRANDS DÉFIS RELEVÉS PAR LA RÉGION 1983-2023

## Défi n°6

### LES DÉPLACEMENTS INTÉRIEURS

Le parc automobile a doublé entre 2000 et 2021. On estime qu'il pourrait être de 580 000 véhicules à l'horizon 2035 (soit environ 100 000 véhicules de plus en 10 ans). Une telle progression génère déjà de graves difficultés de circulation, qui ne pourront que s'amplifier en raison de l'accroissement de la population et du taux de motorisation qui demeure inférieur à celui de l'Hexagone. A cela s'ajoutent les rejets de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère.

Il est urgent de trouver une alternative au « tout automobile ». A défaut, La Réunion connaîtra un coma circulatoire qui aura de graves conséquences sur le fonctionnement de son économie et plus généralement sur la vie quotidienne de tous les Réunionnais.

#### PARC AUTOMOBILE

*(Véhicules particuliers, véhicules utilitaires, poids lourds, autobus et autocars)*

1983 88 300 véhicules

2021 475 000 véhicules

## Défi n°7

### LE TRIPLE DÉSENCLAVEMENT

Le désenclavement de l'île représente un enjeu essentiel. La Région s'est attaquée au monopole d'Air France qui pratiquait des tarifs élevés. En 1985, elle a apporté son appui à Point Air pour des vols charters entre l'Hexagone et La Réunion. En 1991, elle a soutenu la création d'Air Austral qui assure des vols avec la métropole, Mayotte et plusieurs pays de l'océan Indien. Air France, Air Austral, Corsair, French Bee, Air Madagascar, Air Mauritius desservent aujourd'hui La Réunion. S'agissant du transport des marchandises, le développement du Grand Port Maritime a nécessité d'importants investissements soutenus par la Région.

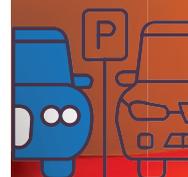
Le 3<sup>ème</sup> enjeu de désenclavement est le développement du numérique pour faire de l'île un territoire 100% fibré et relié au monde grâce aux câbles sous-marins Safe et Métiss.

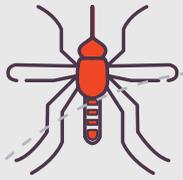
## Défi n°8

### LA FRACTURE SOCIALE

Cette fracture est due à des inégalités persistantes : en termes de revenus, entre les femmes et les hommes, entre micro-régions et au sein de chacune d'entre elles, voire entre communes ou quartiers. Elle s'accroît et se révèle encore plus lors des grandes crises sociales :

- 1991 : mouvement Freedom et émeutes du Chaudron ;
- 2008 : crise financière ;
- 2009 : manifestations du COSPAR, appels à la grève générale ;
- 2018 : crise des Gilets jaunes ;
- 2022 : crise du pouvoir d'achat liée à la guerre en Ukraine ;
- 2023 : mouvements sociaux contre la réforme des retraites.





## Défi n°9

### LES CRISES SANITAIRES

Depuis son peuplement, l'île a régulièrement été confrontée à des crises sanitaires. La grippe espagnole en 1919, le paludisme jusqu'à son éradication en 1967...

Et plus récemment en 2005 l'épidémie de chikungunya, en 2018 l'épidémie de dengue, et en 2020 l'épidémie de la Covid 19.

En 2007, la Région avait initié avec l'État et ses partenaires le centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes dans l'océan Indien.



## Défi n°10

### LA TRIPLE APPARTENANCE

Pleinement intégrée à la République Française, à l'espace européen grâce à son statut de RUP, La Réunion demeure peu ou mal insérée dans son environnement régional, en dépit d'une politique de plus en plus active en matière de coopération régionale au cours des 40 dernières années.

Ayant résolument inscrit l'ouverture internationale et l'insertion régionale au cœur de sa stratégie de développement, la Région promeut une politique fondée sur la valorisation de son statut de RUP et de son positionnement sur l'axe émergent entre l'Afrique et l'Asie, ainsi que le codéveloppement avec les pays de l'océan Indien.



Face à ces nombreux défis, La Réunion, Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne, dispose d'atouts solides pour répondre aux enjeux de son développement. Sa position stratégique dans l'océan Indien lui offre d'importantes perspectives en termes d'ouverture et d'attractivité. Sa population majoritairement jeune et de plus en plus formée et qualifiée constitue elle aussi un atout essentiel. La richesse de sa biodiversité fait de La Réunion un hotspot mondial abritant plus de 80% de la biodiversité nationale. L'importance de sa zone économique exclusive est une source de richesses considérables sur le plan maritime. L'économie de La Réunion profite d'une croissance plutôt dynamique malgré les difficultés et les handicaps structurels inhérents à son caractère insulaire et à son éloignement.



# 40

LA RÉGION  
RÉUNION A  
40 ANS

1983

2023

# La Région, acteur majeur du développement à La Réunion

# 40 ANS, 40 RÉALISATIONS EN IMAGES



Schéma d'aménagement régional (SAR)



Aides régionales à la mobilité des étudiants :  
85 724 bénéficiaires depuis 2006 - finance-  
ment 56,633 M€



Construction des locaux universitaires  
sous maîtrise d'ouvrage régionale



Construction/réhabilitation de CFA et de  
centres de formation professionnelle



Désenclavement aérien : création de la  
compagnie régionale Air Austral



Dispositif « Étudier et vivre au Québec »  
depuis 2003



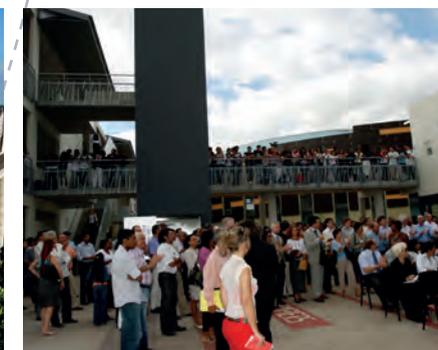
Développement de l'aéroport de La Réunion  
Roland Garros, allongement de la piste



Formation professionnelle et apprentissage  
100 000 apprentis / 350 M€  
80 000 stagiaires AAPPAR / 550 M€



Construction de la route des Tamarins



Construction de 29 lycées depuis 1986



Aides aux communes : rénovation du bâti scolaire du 1<sup>er</sup> degré (766 écoles / 207 M€), plan de relance régional (PRR), équipements sportifs des communes.



Grands équipements culturels : Cité du volcan, Musée Stella Matutina, CNR/CRR, Kélonia, MADOI



Dispositif « emplois verts » : 29 375 bénéficiaires / 350 M€



Agenda 21 (2003)



Création de la station SEAS-OI à Saint-Pierre inaugurée en 2011



Grands travaux routiers : construction de la Nouvelle Route du Littoral



Aides aux ligues et comités sportifs



Aides aux entreprises



Plan régional des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) adopté en 2003 et Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028



Soutien au tourisme





Ouverture des horizons de La Réunion : accords de coopération, participation à la COI, programme INTERREG océan Indien



Création de l'Agence régionale pour les énergies renouvelables (ARER) en 2000



Reconstruction du pont de la rivière Saint-Etienne (2007-2013)



Construction de l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue, inauguré en 1991



Développement du Port-Est, inauguré en 1986. Port Réunion devient Grand Port Maritime (1<sup>er</sup> janvier 2013)



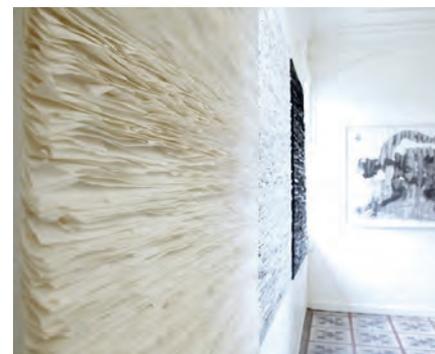
Gestion des fonds structurels : création de l'AGILE, la Région autorité de gestion de plusieurs fonds européens



Gestion du réseau car jaune (1<sup>er</sup> janvier 2017)



Création du Conservatoire à rayonnement régional de La Réunion (CRR) en 1987



Création du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) en 1986



Lancement du réseau de fibre optique Gazelle, 1<sup>er</sup> réseau de désenclavement numérique (2007)



Création de la société Protel (mise en place du téléport, de la visioconférence et d'une première liaison satellite) le 1<sup>er</sup> juillet 1993



Création de l'Agence Film Réunion (AFR) en 2001



Création de l'Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture (ARDA) en 1991



Guichets FEDER. Guichets thématiques à destination des chefs d'entreprises locaux et des porteurs de projets



Création de l'école de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C), en 2010



Dispositif Numérisak : cartables numériques pour les lycéens (2022)



Gratuité progressive des Cars Jaunes (2022)



Inauguration du Campus Professionnel de l'océan Indien (4 septembre 2009)



Lutte contre l'illettrisme : création de 39 Cases à lire portées par 20 associations (2011)



Lancement de l'association « Iles Vanille » (20 septembre 2011)



# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Créer de la valeur et de l'emploi pour les Réunionnais

Jusqu'à la fin des années 1980, la Région poursuit une politique de substitution à l'import favorisant la production locale. Elle l'assortit ensuite d'une stratégie d'ouverture économique basée sur l'export, la coopération régionale et le tourisme. La réflexion stratégique export (1989-1992) a ainsi abouti à l'élaboration d'un Plan de développement actif (PDA-1992) et à la mise en place de nouvelles mesures d'abaissement du coût du travail, d'un soutien logistique à l'export et d'un fonds de garantie. Côté tourisme, la première stratégie de développement du secteur, en 1993, fixait un objectif de 500 000 touristes en 2000.

## LES INFRASTRUCTURES DE DÉSENCLAVEMENT ÉCONOMIQUE

- Livraison du Port Est en 1986 ;
- Modernisation de l'aéroport Roland-Garros : piste longue en 1994, extension de l'aérogare en 2002, nouvelle aérogare ouest en 2023.

## LES AIDES AUX ENTREPRISES



**1982 : 2000**

entreprises artisanales



**2021 : 22 250**

entreprises artisanales

Au-delà de l'accompagnement quotidien des opérateurs économiques et des mesures de soutien face aux situations de crise (cyclones, Gilets jaunes, Covid 19...), la Région met en place des dispositifs structurants pour l'économie réunionnaise.

**1984.** Primes régionales à la Création d'Entreprise (PRCE), Prime régionale à l'Emploi (PRE), participation au Fonds de garantie de la SOCAMA en faveur des artisans.

**1986.** Création d'un Fonds Régional d'Industrialisation (FRI) pour des interventions sous forme de prêts, de garantie d'emprunt et de prises de participation d'unités de production ou touristiques.

**1991.** Transfert du Département à la Région, de la gestion des aides à l'hôtellerie et à la modernisation des entreprises artisanales.

**1994.** Contractualisation progressive des aides régionales aux entreprises au titre des programmes européens successifs : 2 régimes d'aides directes en 1984, 25 au titre du DOCUP 2000-2006.

## LES GRANDS DOSSIERS

- Création de la SEMATRA en lien avec la compagnie régionale Air Austral
- Création de la Maison régionale des sciences et de la technologie (MRST)
- Création de la ZAA Pierre Lagourgue
- Contribution régionale au dispositif de congé solidarité
- Gestion de la continuité territoriale
- Élaboration des Schémas de développement du tourisme
- Élaboration du SRDEII, lancement de la nouvelle économie



## L'OCTROI DE MER

Pilier du développement économique de l'île, en particulier grâce au dispositif de différentiels de taux au profit des produits locaux, l'octroi de mer est aussi un outil au service du pouvoir d'achat (taux zéro sur certains produits de 1<sup>ère</sup> nécessité) : 75 % des produits importés sont taxés entre 0 % et 6,5 %. Il est par ailleurs essentiel à l'autonomie fiscale des collectivités. Sur 420 M€ de recettes en 2022, 384,7 M€ ont été reversés aux communes.

## L'ÉCONOMIE BLEUE

Avec une ZEE de 2,6 millions de km<sup>2</sup> dans l'océan Indien, la France dispose d'un atout stratégique majeur pour renforcer, à partir de La Réunion, sa présence dans l'exploration des ressources maritimes. Depuis 1983, la Région a toujours soutenu de multiples projets liés à la mer dans les domaines : de la formation (CAP maintenance nautique au lycée Lepervanche, l'École d'apprentissage maritime de La Réunion (EAMR)) ; des infrastructures (soutien au Grand port maritime de La Réunion, création ou réhabilitation de ports et darses de plaisance, réaménagement du front de mer et la création de sites de loisirs, programme de rénovation des piscines) ; des équipements (aides au renouvellement de la flotte de pêche), des « croisières » (création de l'association « Iles Vanille »).

Elle a également créé l'Association réunionnaise de développement de l'aquaculture (ARDA) en 1991 et la Réserve nationale marine en 2007. Elle a mis en place un Schéma régional de développement de l'aquaculture de La Réunion en 2012 et d'un Schéma régional des énergies marines. Énergie thermique, houle, éolien off-shore, SWAC... Plus de 4,5 M€ ont été consacrés à leur développement ces 20 dernières années.

La Région a apporté son appui à l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) (délocalisation du siège à La Réunion à l'initiative de la Région) et développe de nombreuses actions de coopération régionale (surveillance des pêches, coopération aquacole...).

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Économie du progrès au service de l'humain, l'ESS est profondément ancrée dans la tradition réunionnaise, où dominent les valeurs de solidarité et d'entraide. Aux vulnérabilités sociales (pauvreté, chômage...) s'ajoutent de nouveaux enjeux liés au vieillissement de la population. Pour répondre à ces défis, les 1 890 structures locales de l'ESS (associations, coopératives, fondations, mutuelles) jouent un rôle essentiel. Avec 24 425 salariés, le secteur représente 15 % de l'emploi privé, 8 % des entreprises locales et 632 M€ de masse salariale brute. L'ESS représente un potentiel de développement économique qui conduit la collectivité à l'ériger en priorité dans le cadre de la stratégie régionale adoptée en 2022.



## LES PERSPECTIVES

Parmi les nombreux projets : la construction d'un lycée de la mer et celle d'un navire-école ou encore la création d'une compagnie maritime régionale. La Région s'intéresse également au potentiel de valorisation de la ressource éolienne en mer et au projet de SWAC (climatisation) pour alimenter le CHU de Saint-Pierre. Aujourd'hui en gestation il pourrait devenir un exemple de valorisation des énergies marines en milieu insulaire. Le dispositif SWAC existe déjà en Polynésie



## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### LE NUMÉRIQUE

**92% des Réunionnais ont accès à la fibre**

Alors que l'ADSL arrive dans l'Hexagone en 1999, La Réunion subit une double difficulté : l'absence de câble sous-marin et une réelle fracture numérique. La Région est intervenue pour faire établir un câble sous-marin en fibre optique (SAFE), susciter une concurrence favorisant la baisse des prix, développer un réseau régional mutualisé à haut débit. Aujourd'hui, La Réunion est la 2<sup>ème</sup> région française la mieux fibrée après l'Île de France.



### LE RÉSEAU GAZELLE

**L'île est couverte à plus de 99,8%**

Entre 2003 et 2007, la Région a établi ce réseau constitué de 400 km de câbles optiques avec une présence dans chaque commune. Opérationnel depuis 2008, il transporte environ la moitié de notre trafic internet et de la téléphonie mobile. Grâce à lui, tous les Réunionnais ont un accès au haut débit en ADSL. La Région y a consacré 32 M€.



### TRÈS HAUT DÉBIT PUBLIC

En 2015, alors que les opérateurs annoncent vouloir déployer des réseaux très haut débit en fibre optique avant fin 2020, six communes sont délaissées : Cilaos, Salazie, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Les Avirons, Entre-Deux. La Région décide d'intervenir en complémentarité de l'initiative privée pour qu'aucun Réunionnais ne soit privé de la fibre optique. Elle a consacré 24 M€ au titre du FEDER et du FSN (Fonds National pour la Société Numérique) à la construction de ce réseau de 2020 à 2022.

### PASS NUMÉRIQUE

Ce carnet de 10 chèques d'une valeur unitaire de 10 € permet aux publics en difficulté de se former au sein d'un réseau de 31 structures labellisées. Les bons sont délivrés par la CGSS, la CAF, Pôle Emploi et la DRFIP. La Région a consacré 202 000 € à cette opération.

### KAP NUMÉRIK

**2 400 projets pour un total de 4,9 M€**

Successeur du « Chèque numérique », ce dispositif vise à soutenir les projets digitaux des petites structures via un remboursement de 3 200 € maximum des dépenses numériques : création de site internet, développement d'applications, audit de sécurité...



L'équipe de PROTEL au début du numérique à La Réunion

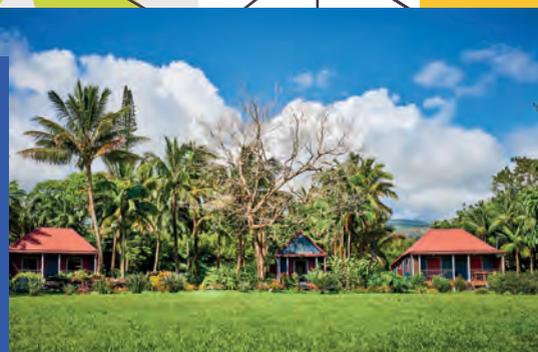
## LE TOURISME

182 000 touristes en 1982 / 533 622 en 2019 (avant la crise sanitaire)

C'est à partir des années 1980 que le tourisme a véritablement pris rang parmi les grands secteurs d'activités économiques de l'île. Il a fait l'objet de politiques stratégiques volontaristes et ambitieuses, assorties d'aides conséquentes. L'objectif visé était de faire de ce secteur un vecteur de développement économique et social majeur de La Réunion. Depuis, la Région n'a eu de cesse de déployer des politiques stratégiques définissant une ambition, déclinée en objectifs à atteindre sur les plans qualitatif et quantitatif.

Du premier « Label Réunion », document stratégique définissant la politique régionale du tourisme à l'horizon 1986, jusqu'au Schéma de développement et d'aménagement touristique (SDATR), approuvé en 2004 et réactualisé en 2018, en passant par la mise en place de démarches « Qualité », l'amélioration des structures d'accueil et les opérations de promotion (auxquelles la Région a consacré 280 M€ depuis 1986), ce secteur n'a jamais cessé de progresser.

Ces résultats sont le fruit d'une stratégie régionale multiple et partenariale qui a permis au tourisme de s'ancrer progressivement au cours de ces 40 dernières années au cœur de l'économie réunionnaise, porté à la fois par la clientèle locale et extérieure : 1,8 Milliard d'euros de recettes générées au total en 2019 ; 13 550 emplois touristiques salariés et non-salariés enregistrés en 2018. Sur cette lancée, les objectifs à atteindre à l'horizon 2025 sont fixés à 700 000 visiteurs extérieurs pour 630 M€ de recettes et 17 000 emplois.



### SRDEII : LA NOUVELLE ÉCONOMIE

La « Nouvelle Économie » est le nom du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), renouvelé en 2022 par la Région.

En 2017, la Région avait élaboré un 1<sup>er</sup> SRDEII. Cette nouvelle stratégie fixe les objectifs de développement pour La Réunion 2030. A cet horizon, 3 milliards d'euros seront injectés dans le développement de l'île à travers six priorités d'actions qui intègrent les défis sociaux et environnementaux.

- Soutenir le dynamisme des entreprises ;
- Développer une économie plus coopérative, inclusive et équitable ;
- Structurer les filières prometteuses ;
- Favoriser l'innovation et la recherche pour une économie plus compétitive ;
- Faire de l'insertion internationale le nouvel horizon de l'économie réunionnaise ;
- Favoriser une croissance équilibrée au service des territoires.



## LA DESSERTE AÉRIENNE

### Air Austral

Cette compagnie est le fruit de la volonté politique de Pierre Lagourgue qui a poussé à la création d'une compagnie locale dont la Région serait actionnaire au travers de la SEMATRA. Elle a débuté ses activités le 27 décembre 1990, sous la direction de Gérard Ethève. D'abord à vocation régionale (sud-ouest de l'océan Indien), elle s'est ouverte sous la présidence de Paul Vergès au national et à l'international au cours des années 2000, avec des lignes long courrier vers l'Europe et un développement sur le « grand régional ». Au total, depuis 2003, la Région a mobilisé 136,58 M€ afin d'assurer la pérennité d'une compagnie qui pèse 413 M€ de chiffre d'affaires et qui reste le 3<sup>e</sup> employeur privé de l'île. En 2022, la Région impulse sous la présidence d'Huguette Bello un plan de sauvetage en appelant les acteurs locaux au patriotisme économique pour surmonter les difficultés de la compagnie.



Plan régional de développement économique  
**La nouvelle économie**

La Réunion 2030

# L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

## Le développement humain au coeur du projet réunionnais

La Région a toujours accordé la plus extrême priorité à la jeunesse, principale richesse de La Réunion. En raison de l'ampleur des défis et des retards structurels, la collectivité est intervenue au-delà de ses compétences légales en agissant de façon volontariste en faveur de divers secteurs : écoles primaires, enseignement supérieur et logement des étudiants, mobilité éducative, coopération régionale avec les pays de l'océan Indien, et même au-delà (Québec, Inde, Chine). Conduire les jeunes Réunionnais vers la réussite éducative, et faciliter ainsi leur insertion professionnelle, à La Réunion ou ailleurs dans le monde, ont toujours été une préoccupation majeure de la Région.

## LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

Les compétences de la Région figurent notamment aux articles L. 214-1 à L. 214-19 du code de l'éducation. Elle a principalement la charge et la propriété : des lycées ; des établissements d'éducation spéciale (établissement régional d'enseignement adapté - EREA et établissement régional du 1<sup>er</sup> degré - ERPD) ; des lycées professionnels maritimes.

## SES RÉALISATIONS

### Construction, maintenance et réhabilitation des lycées



1986

16 lycées publics / 20 500 lycéens



2023

45 lycées publics / 43 693 lycéens



En 37 ans, la Région a construit 29 lycées publics ayant nécessité un financement global de 467,2 M€ parfois cofinancés par le FEDER :

- 8 LEGT : lycée d'enseignement général et technologique
- 1 LEGTA : lycée d'enseignement général et technologique agricole
- 3 LP : lycée professionnel
- 17 LPO : lycée polyvalent (regroupe formations générale, technologique et professionnelle)

En 2023, La Réunion compte 45 lycées publics et 5 lycées privés.

Outre les travaux réguliers de maintenance, la Région a engagé des travaux importants de réhabilitation, notamment des établissements les plus anciens dont elle a hérité lors du transfert de compétences. A titre d'exemples : Jean Hinglo : 15 M€, LPH La Renaissance : 29,6 M€, Roland Garros : 13,6 M€, Léon de Lepervanche : 24,8 M€.

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES LYCÉES

Depuis 1994, la Région s'est engagée à construire les installations sportives desservant les lycées. Elle a progressivement doté chaque établissement d'un complexe sportif répondant à la fois à ses besoins pour l'éducation physique et sportive (EPS) et à ceux des associations sportives en dehors des heures scolaires. Entre 1994 et 2021, la Région a mobilisé au total 107 M€ pour financer la réalisation d'équipements sportifs des lycées.

## L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES

La collectivité consacre annuellement un budget global de 28,6 M€ au fonctionnement et à l'équipement des lycées.

## LA GESTION DES ATTEE/TOS

Découlant du transfert de compétences de 2004, ces 1 242 agents désormais rattachés à la Région, assurent l'entretien des établissements (85 M€/an).



## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Plus de 25 000 repas sont produits chaque jour (3,7 millions de repas par an) dans 13 unités de production et 42 cuisines satellites. Groupement d'achat sous coordination de la Région, le CODARUN réunit 32 acheteurs (lycées et collèges). En 2021, la Région décide d'introduire le repas à 1€ pour permettre l'accès à tous à un repas équilibré.



## LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE (APN)

Entre 2000 et 2022, la Région a mobilisé 1,4 M€ pour permettre aux lycéens de pratiquer une activité sportive (escalade, plongée, randonnée ou VTT) différente de celles proposées traditionnellement.



## LES PERSPECTIVES

Dans le cadre des orientations de la mandature actuelle (2021-2027), il est prévu de construire deux nouveaux lycées et de lancer des études pour la construction d'un 3ème lycée :

- Le lycée de la mer, qui s'inscrit dans la stratégie de la collectivité en faveur de l'économie bleue. D'une capacité de 726 lycéens, ce lycée devrait être implanté sur la commune du Port.
- Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, qui viendra compléter l'offre de formation déjà existante.
- Un projet de lycée à Cilaos.

La Région engage la cantine à 1€ dans tous les lycées dans le cadre de la nouvelle mandature en 2021. Pour les lycéens, la Région met en oeuvre le dispositif Numérisak, le cartable numérique.

A l'horizon 2030, l'INSEE prévoit une hypothèse moyenne de baisse des effectifs scolaires due au ralentissement de la natalité. Ces effectifs passeraient de 176 400 élèves en 2019 à 169 900 en 2030, soit une diminution de 3,7 %. Les lycées vont enregistrer une baisse de 1 200 élèves, soit 2,8 %.

# FORMATION PROFESSIONNELLE & APPRENTISSAGE

## Le développement humain au coeur du projet réunionnais

Issue des premières lois de décentralisation, cette compétence est l'une des pierres angulaires de l'intervention de la Région. Elle est en lien direct avec le développement économique car il s'agit de former les demandeurs d'emplois à la lumière des besoins actuels et futurs de l'économie. Cette question revêt depuis toujours une importance stratégique eu égard à la croissance démographique qu'a connue l'île et donc au fort accroissement de la population en âge de travailler. Le taux de chômage, quasi inexistant en 1946, était le plus élevé de France en 1986 avec près de 40 % des actifs.

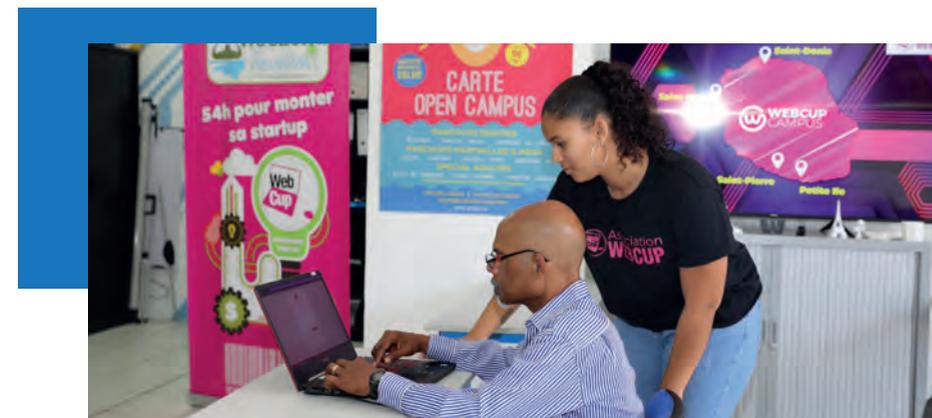
Cette compétence originelle a été largement complétée par le législateur au fil des décennies, en particulier sur les aspects de l'accompagnement des publics les plus fragiles. A travers ses Contrats de plan pour la formation professionnelle (CPRDFP), la Région a affirmé, renouvelé et soutenu son ambition pour ce secteur, grâce notamment au soutien des fonds européens produisant un effet levier sur les politiques publiques. 40 ans plus tard les défis sont toujours aussi nombreux.

## L'APPRENTISSAGE

La Région a largement contribué au développement de l'apprentissage à travers les aides au fonctionnement des CFA. Le lancement en 1994 des Modules de préparation à l'apprentissage (MPA) et la signature des contrats d'objectifs et de moyens en 2005 témoignent de l'attention portée par la collectivité à la qualité du parcours de formation. Cette dernière a également accompagné la construction, la réhabilitation et l'équipement des Centres de formation d'apprentis (CFA).



100 000 apprentis  
350 M€



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Elle s'articule autour de formations dispensées par l'Association pour la formation professionnelle des adultes à La Réunion (AFPAP) et de formations sectorielles financées directement par la Région.

## L'AFPAP

Dès 1996 la Région et l'AFPAP conviennent d'une programmation pluriannuelle des formations qui deviendra le Schéma de développement de l'offre de formation (SDOF).

En 1997, la Région intègre les sites de l'AFPAP à son patrimoine immobilier et réhabilite ses centres. Elle construit le Campus Pro océan Indien à Saint-Pierre. L'AFPAP développe aujourd'hui des formations de niveau post-bac, comme celle de développeurs en intelligence artificielle.



80 000 stagiaires AFPAP  
550 M€

## LES FORMATIONS SECTORIELLES

Passant d'une économie essentiellement fondée sur le secteur agricole à une économie tertiaisée, La Réunion a dû faire face à de nombreux défis sur le plan de l'emploi. Face à ces enjeux, la Région a mis en place un Programme de développement de la formation professionnelle (PRDF) sur des thématiques prioritaires. Elle a conclu des accords-cadres ou des contrats d'objectifs avec les professionnels des secteurs concernés.

Elle a également porté une attention particulière sur la formation dans le secteur audiovisuel. Lors de la réalisation de la route des Tamarins et de la NRL, près de 2 000 Réunionnais ont reçu des formations adaptées.



## LES FORMATIONS PRÉ-QUALIFIANTES

La Région a mis en œuvre des dispositifs innovants pour les 16-25 ans et les publics les plus éloignés de l'emploi : l'Atelier pédagogique personnalisé (APP) ; le dispositif d'Entreprise d'entraînement pédagogique (EEP) ; des actions de lutte contre l'illettrisme... En 2010, elle a participé à la création de l'école de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C), qui accompagne chaque année 600 jeunes Réunionnais.



## LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

En 20 ans, l'enveloppe budgétaire allouée à ces formations a quasiment doublé. Les quotas d'étudiants infirmiers, sage-femmes, aides-soignants ont tous augmenté. Des instituts de formation en kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité ont été créés. L'École des métiers d'accompagnement de la personne (EMAP) a vu le jour en 2009 à Bois d'Olives. La collectivité a accompagné les structures pour leurs travaux et l'acquisition de leur équipement. Elle a également instauré un alignement des bourses régionales sur les barèmes de l'enseignement supérieur.



40 000 stagiaires  
300 M€



## LES PERSPECTIVES

En tant que cheffe de file de ce secteur, la Région a été amenée à animer l'écosystème de la formation professionnelle. Elle a notamment soutenu des partenaires historiques et réglementaires, tels que le CARIF-OREF devenu Réunion prospective compétences (RPC) ou encore les missions locales.

Sur le champ de l'orientation professionnelle, compétence initiée en 2004 et renforcée continuellement depuis, la collectivité a inauguré en 2012 la Cité des Métiers qui est devenue le fer de lance de la Région dans ce domaine.

La Région a formalisé le PACTE en 2022 avec l'État, 110 M€ sont contractualisés pour renforcer l'appui au secteur de la formation professionnelle qui est conforté comme une priorité régionale.

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & RECHERCHE UNIVERSITAIRE

## Le développement humain au cœur du projet réunionnais

Depuis plusieurs années, l'investissement de la Région dans l'enseignement supérieur et dans la recherche va croissant, bien que cela reste une compétence étatique. Toutefois, les lois MAPTAM et NOTRe ont conforté et renforcé le rôle de la collectivité régionale. Acteur incontournable dans les politiques coconstruites, elle est désormais reconnue comme un interlocuteur privilégié de l'État et comme le chef de file de l'intervention des collectivités territoriales.

## UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

La Région souhaite élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Depuis plusieurs décennies la Région mène une politique volontariste en orientant ses actions autour de l'excellence et de la réussite des étudiants ainsi que du développement de la recherche et de l'innovation sur le territoire, notamment par :

- l'accompagnement des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le soutien aux infrastructures universitaires et de recherche ;
- le soutien aux projets de recherche ;
- la réussite des étudiants grâce à un dispositif régional d'aides et d'allocations aux étudiants inscrits à La Réunion et en mobilité.

## LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS

En raison de la forte croissance de la population estudiantine (2 000 étudiants en 1982, 19 200 en 2022), il sera nécessaire de construire de nouveaux logements.

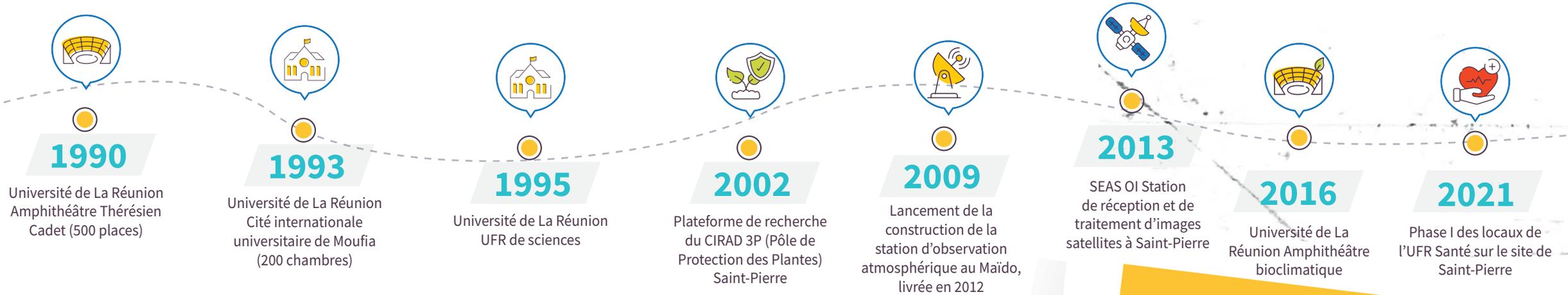
- La cité internationale universitaire de Moufia. Livrée en 1993 et financée à hauteur de 1,6 M€ par la Région, cette résidence de 200 chambres est gérée par le CROUS qui s'est engagé à accueillir chaque année des étudiants étrangers, notamment des pays de la zone.
- Les opérations « 1 000 logements » et « 500 logements ». Entre 1997 et 2006, la Région a soutenu la construction de 1 376 logements (soit 1 756 places) répartis entre 13 résidences à Saint-Denis, Saint-Pierre et au Tampon.
- La résidence d'accueil internationale du Tampon. Inaugurée en 2013, ses 40 logements sont destinés en priorité à des étudiants, stagiaires et chercheurs des pays de l'océan Indien.



## ALLOCATION RÉGIONALE DE RECHERCHE DOCTORALE

En 1987, la Région met en place un dispositif de bourses régionales pour formation doctorale. Cette année-là, 5 bourses d'un montant de 4 000 Francs sur 3 ans maximum sont attribuées à des étudiants réunionnais qui effectuent des recherches dans des domaines aussi variés que la science, l'économie, la médecine ou la gestion. De 1987 à 2022, 645 étudiants réunionnais et étrangers ont bénéficié d'une allocation régionale de recherche. À noter qu'en 1989, la Région a attribué tout spécialement 2 bourses de soutien au développement des études supérieures et sciences féminines de 40 000 Francs sur 4 ans.

## PRINCIPALES CONSTRUCTIONS ET RÉALISATIONS



## ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES

La Région investit régulièrement afin d'améliorer les conditions de travail des étudiants (amphithéâtre, bibliothèque universitaire, salles de classe, salles informatiques, laboratoires de langues, logements étudiants, travaux de VRD...) et participe au financement de constructions essentielles.

Au titre du contrat de projets et de la contractualisation avec l'Europe, la Région a également participé à l'acquisition d'équipements et à la réalisation d'infrastructures destinées à l'enseignement supérieur et à la recherche. A titre d'exemples :

- Construction du Cyclotron de La Réunion et financement de ses équipements ;
- Création d'une station permanente de recherche sur les espaces naturels et anthropisés du Sud de La Réunion ;
- Financement d'équipements de l'Observatoire de l'atmosphère et des régions australes (OARA).
- Plateforme de recherche du CIRAD: le Pôle de Protection des Plantes (3P) de Saint-Pierre a été livré en 2002.



Lancement du Cyclotron le 18 juin 2008



## LES PERSPECTIVES

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont des investissements à long terme dans le développement humain et le développement économique du territoire.

L'enseignement supérieur est le meilleur atout pour la jeunesse réunionnaise de disposer de savoirs et de compétences pour relever les défis d'avenir. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'élaboration de la SESRI en 2023 constitue une opportunité territoriale pour faire de La Réunion une « société de la connaissance », capable de produire des savoirs et des savoir-faire distinctifs et de les transformer en solutions nouvelles, en innovations à l'horizon 2030.

# INNOVATION & RECHERCHE

## Faire de La Réunion une terre d'innovation et de création

La politique de la Région en matière d'innovation dans le champ du développement économique est plus récente que celle relative à la recherche et à l'enseignement supérieur. Les différents documents programmatiques de la collectivité : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable (S3/S5)... engagent La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes, visant la réussite et l'insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise.

## DE LA SRI À LA S5

**2007.** Stratégie régionale d'innovation (SRI). Elle se traduit par la mise en place d'infrastructures et d'incubateurs régionaux et le soutien à des programmes de recherche dans les domaines de la santé, de l'agronomie et de l'environnement.

**2013.** Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable (S3). Elle fait de La Réunion un centre de solutions pour renforcer la résilience des régions insulaires et/ou tropicales autour de 3 grandes priorités : la bio-économie tropicale, l'éco-tourisme expérientiel et l'agilité territoriale.

**2021-2027.** L'évolution de la S3 vers la S5 marque la volonté de mettre cette stratégie au service d'un développement social et soutenable. En tant qu'autorité de gestion de la S5, la Région a poursuivi l'investissement dans le développement et le renforcement de l'écosystème de recherche et d'innovation territorial. Elle accompagne aussi des entreprises innovantes via le Programme d'investissements d'avenir (PIA) régionalisé.



## LES PERSPECTIVES

L'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche sont le socle fondamental d'une société pour accroître l'agilité individuelle et collective, créer de la valeur et des emplois et réussir les transitions écologiques et sociétales, afin de contribuer au progrès humain. En tant que stratégie territorial, la collectivité considère la recherche et l'innovation comme un investissement à long terme dans le développement humain et économique du territoire.

## UNE RECHERCHE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Région a posé les bases d'une recherche pour le développement économique, environnemental, social et culturel du territoire, dans un contexte de changements globaux et de mondialisation des échanges. Sa politique de recherche-développement-innovation s'articule avec ses politiques de développement économique, d'enseignement supérieur, d'aménagement du territoire et de coopération. Les visées de filières économiques durables, de préservation de l'environnement, de sécurités alimentaire, sanitaire et énergétique, demeurent celles des prochaines années. Elles bénéficient d'avancées avérées sur le plan des capacités de recherche humaines et structurelles, des résultats issus de programmes de recherche ambitieux et, des réseaux construits à différentes échelles (locale, régionale, ultramarine et internationale).



Soutien à l'incubateur de la recherche publique implanté à la Technopole de La Réunion



La Région contribue au renforcement des capacités de recherche depuis plusieurs années à travers la mise en place et la consolidation d'infrastructures, à l'instar du Pôle de Protection des Plantes (3P) animé par le CIRAD.

### NET-BIOME

Ce projet a fait la démonstration de la capacité de la Région et des RUP et PTOM de l'outre-mer européen à : participer aux programmes de recherche de l'Union européenne ; construire des réseaux de recherche au niveau institutionnel et des communautés scientifiques ultramarines ; impulser et mettre en œuvre un appel à projet international sur une thématique tropicale ; porter la voix de l'outre-mer au niveau national et européen pour une intégration des enjeux tropicaux de portée mondiale. Sur les 35 projets soumis, 7 ont été financés, dont 2 coordonnés par La Réunion.



## LES PERSPECTIVES

Les enjeux de sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique appellent la mise en œuvre d'une « gouvernance revisitée » de la recherche. Sur le plan de la sécurité sanitaire, la crise Covid 19 a mis en exergue l'absolue nécessité d'une approche « One Health ».

Les transitions, agroécologique et énergétique sont en outre au cœur des projections. Le renforcement des partenariats de recherche et l'internationalisation de la recherche tropicale, sont toujours des défis à relever. Les atouts naturels, structurels et humains de La Réunion représentent un potentiel à valoriser pour une recherche innovante, plus participative et interdisciplinaire, afin de répondre aux défis locaux et planétaires de développement social et soutenable, de lutte et d'adaptation au changement climatique. La Région continue à œuvrer pour ne pas « laisser s'installer une inégalité devant les effets du réchauffement climatique ».

# DÉPLACEMENTS & TRANSPORTS



## Faciliter les mobilités et les déplacements des Réunionnais

La croissance démographique et l'avènement de la voiture individuelle ont conduit à des difficultés croissantes de circulation sur l'île, malgré les importants moyens engagés pour moderniser et développer le réseau routier, les transports collectifs et le développement des modes de mobilité plus durables.



## L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

En raison de la forte augmentation du trafic routier et des difficultés de circulation, la Région a mis en œuvre un important programme de travaux routiers : opérations traditionnelles (notamment déviations) ; opérations hors norme (route des Tamarins et NRL) et sécurisation de la route du littoral. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 l'État a transféré à la collectivité régionale l'ensemble des routes nationales.

**1983** **340 km** de routes nationales dont **30 km** de 2x2 voies

**2021** **397 km** de routes nationales dont **124 km** de 2x2 voies



## LA ROUTE DES TAMARINS

**Le pari de l'impossible** : 33,7 km, 120 ouvrages d'art, dont 4 ouvrages exceptionnels, 9 échangeurs. Défi humain, économique, technique, écologique et financier, elle a été mise en service en juin 2009 après 6 ans de travaux. Cette route achève la mise à 2x2 voies entre Saint-Benoît et Saint-Pierre engagée par la Région depuis près de 30 ans.

## LE CHANTIER DE LA NRL

Cette route stratégique de 12,3 km est la 3<sup>ème</sup> génération de liaison routière littorale entre Saint-Denis et la Possession, qui dès l'origine, s'est heurtée à la question de la sécurité des usagers. Les travaux ont été lancés en 2013, le viaduc dans sa 1<sup>ère</sup> partie livrée est totalement ouvert à la circulation en mars 2023. Le choix technique retenu en 2022 pour achever les 2,5 km restants en viaduc, fait suite à la problématique d'approvisionnement en matériaux condamnant le mode digne initialement retenu.



La Nouvelle Route du Littoral, le 1<sup>er</sup> viaduc en chantier



### LE FIRT (Fonds d'Investissement des Routes et des Transports)

La Région a reçu en 1985 la compétence pour fixer le taux de la Taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) alimentant le Fonds d'investissement routier (FIR). Depuis 1994, les possibilités d'affectation du FIR devenu le Fonds d'investissement des routes et des transports (FIRT), ont été élargies, il est destiné à financer :

- l'aménagement du réseau routier national et des pistes forestières ;
- le développement des transports publics de personnes ;
- une part pour les routes départementales et communales.



Du Car courant d'air au bus à étage



La Région gère le réseau Car Jaune depuis 2017

## 5,2 milliards d'€

ont été consacrés par la Région, au développement, à la modernisation et à la gestion/exploitation du réseau routier, depuis 40 ans.

**Le transfert de la compétence des routes nationales de l'État vers la Région s'est opéré le 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

### PART DE LA RÉGION

1986 **FIR : 14 084 501 €**

2023 **FIRT : 109 917 737 €**



### LES PROJETS DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE (TCSP)

Depuis 1993, le principe d'un TCSP entre l'Ouest, le Nord et l'Est de La Réunion est intégré dans les réflexions relatives aux projets d'infrastructures de transport.

**2005. Le projet de tram train.** La Région se prononce en faveur d'un projet de tram-train. Ce système de transport ferroviaire en site propre devait fonctionner en mode « tram » en zones urbaines et en mode « train » en zones interurbaines. En 2006, le tracé du premier tronçon est acté. Sa mise en service complète (Saint-Denis - Saint-Paul) était prévue pour 2016. Le projet a été stoppé en 2010.

**2010. Le Trans Eco Express.** Suite au changement de majorité, le tram train est abandonné. Le projet alternatif présenté est de créer un réseau de voies de bus en site propre.

**2014 et 2019.** Pour appuyer ces projets et répondre aux objectifs du SAR et aux évolutions réglementaires, la Région et ses partenaires élaborent entre 2014 et 2019 : un Schéma régional des infrastructures et de transport (SRIT) ; un Plan régional vélo (PRV) ; une Planification régionale de l'intermodalité (PRI). Lancement des études pour un Réseau régional de transport guidé (RRTG).



Mise en service d'un pont à Saint-Leu



## LES PERSPECTIVES

En raison de la forte croissance du trafic routier liée à l'augmentation de la population et parce que l'île n'est pas extensible, la construction de nouvelles routes permettant d'absorber une telle augmentation du trafic, devient de plus en plus contrainte. D'où l'impérieuse nécessité de mettre rapidement en œuvre un transport collectif pour échapper au « coma circulatoire ».

En février 2023, la Région relance l'idée d'un transport ferré pour La Réunion.

C'est dans ce contexte que la Région lance en 2023 les Etats Généraux des mobilités avec ses partenaires et en lien avec la CNDP (Commission nationale du débat public), avec ambition de définir une stratégie partagée à long terme associant la population et les acteurs du territoire.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (SAR)

Le SAR fixe les orientations fondamentales de la Région à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

Suivant ces orientations, il définit les principes de l'aménagement de l'espace, notamment la destination générale des différentes parties du territoire ; les objectifs de construction, de maîtrise de l'étalement urbain et de lutte contre l'artificialisation des sols ; la localisation préférentielle des activités et celle relative aux énergies renouvelables ; l'implantation des grands équipements et la combinaison des différents modes de transport.

Le SAR comporte aussi des dispositions spécifiques en matière de biodiversité et de trames verte et bleue, de littoral, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air.

## LE PREMIER SAR (1995-2011)

La loi du 2 août 1984 a créé le SAR. Il a fallu attendre 1995 pour l'approbation du 1<sup>er</sup> SAR par le conseil d'État. Il a traversé trois programmes opérationnels européens, plusieurs mandats régionaux, départementaux et municipaux et la mutation accélérée du contexte de développement de La Réunion, marquée notamment par la prise de conscience de la nécessité d'un nouveau modèle économique plus axé sur le développement durable. Autant de facteurs qui ont conduit à sa révision en 2005, et à l'adoption de nouvelles mesures jusqu'à son terme en 2011.

## LE DEUXIÈME SAR (2011 À AUJOURD'HUI)

Suite à la mise en révision du 1<sup>er</sup> SAR en 2004, le 2<sup>ème</sup> SAR a été approuvé en 2011. Il a permis d'orienter le développement du territoire dans le respect des grands équilibres, avec une offre de logements soutenue, la réalisation de grands équipements structurants, l'affirmation du principe d'économie d'espace (avec un net ralentissement de la progression de la tâche urbaine), une amélioration de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et agricoles, un développement des transports en commun et un rééquilibrage en faveur des modes doux. Des déséquilibres subsistent toutefois, en termes d'offre de logements sociaux, d'augmentation des espèces envahissantes, de polarisation des activités économiques et de préservation des ressources, notamment l'eau.



## VERS UN NOUVEAU SAR (2026)

L'actuel SAR a été mis en révision fin 2021, aux termes de cette révision, le 3<sup>ème</sup> SAR sera l'expression de la vision portée par la nouvelle mandature mais qui devra prendre en compte les nouvelles contraintes liées notamment au changement climatique. Cette stratégie est articulée autour de 3 axes fondateurs pour une Réunion dynamique, écologique et solidaire : un développement humain et solidaire ; un développement économique endogène et soutenable, ouvert vers de nouveaux horizons ; un développement durable qui assure en particulier la transition écologique et la neutralité carbone.

## LE GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION (GPMDLR)

Avec ses deux ports (Ouest et Est, au Port) distants de 3 km (l'un dédié à la pêche et à la plaisance, l'autre à vocation commerciale), le GPMDLR est une vitrine de l'excellence européenne en termes de sécurité, d'infrastructures et de développement durable ; autant d'atouts pour s'imposer durablement comme une plateforme de référence. La compagnie CMA-CGM ne s'y est pas trompée : en 2015, elle en a fait son hub de transbordement dans l'océan Indien. Côté perspectives, la zone arrière portuaire est un nouvel espace stratégique avec ses 88 ha supplémentaires de foncier aménageable.

## LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE

Roland-Garros au Nord, Pierrefonds au Sud : ces deux équipements jouent chacun leur rôle dans l'aménagement du territoire. Au Nord, le trafic passagers de grandes lignes et le transport de marchandises ; au Sud, la desserte régionale, les vols d'affaires, l'aviation de loisir... et les manœuvres militaires. Pierrefonds a en outre une carte à jouer dans l'optimisation du port sec lié à la ZAC Roland Hoareau.

## LE LOGEMENT

Selon l'INSEE, 168 000 logements seraient à construire à La Réunion d'ici 2035. Bien que cela ne relève pas de sa compétence directe, la Région a toujours apporté sa contribution en la matière ; aides aux communes, participations au capital des sociétés foncières, mobilisation du FRAFU pour le renouvellement urbain, garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, réhabilitation des logements sociaux avec accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique à travers les dispositifs SLIME, ECOSOLIDAIRE et SARé...



### LES EMPLOIS VERTS

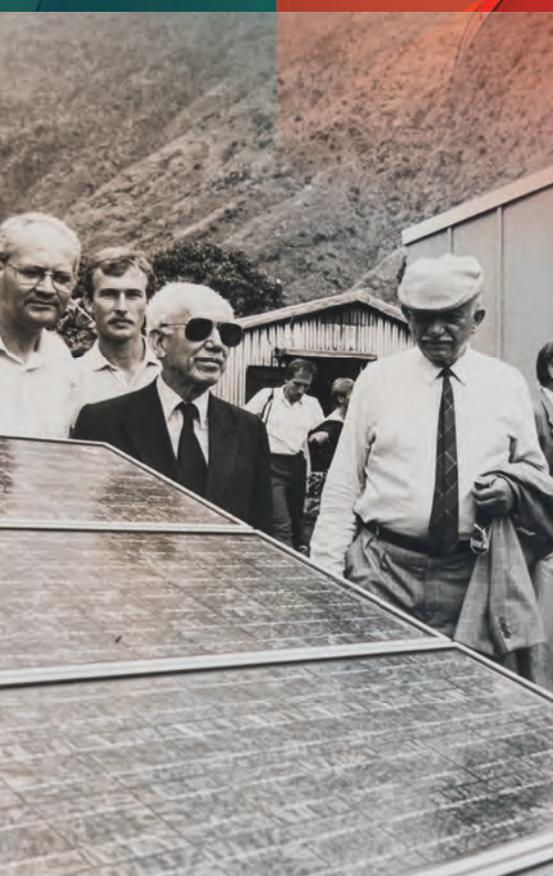
Depuis 1994, ce dispositif s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et les inégalités. Destiné aux associations intervenant dans l'environnement, le développement durable et l'aménagement du territoire, il s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi et donne priorité aux chantiers de valorisation des sites touristiques et d'amélioration du cadre de vie. L'État prend à sa charge entre 65 % et 95 % de la rémunération des bénéficiaires dans le cadre des contrats aidés. La Région finance le complément de rémunération, l'encadrement et les autres dépenses (frais de gestion, outillage...). Depuis 1994, elle a engagé plus de 350 M€, au bénéfice de 29 375 personnes.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Faire de La Réunion une terre écologique et durable

Depuis les années 2000, la Région a intégré les concepts de développement durable dans ses politiques publiques. Cette démarche s'est concrétisée notamment par l'élaboration d'un Agenda 21 en 2003 et par plusieurs programmations portant sur l'aménagement du territoire, la politique des transports et de l'énergie comme : le Plan régional des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE), approuvé en 2002, et le Plan réunionnais de développement durable (PR2D), approuvé en 2005. En outre, la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR) a été engagée avec un volet « adaptation au changement climatique » fixant la stratégie du territoire sur cette question.

- Mise en place d'une Agence régionale de l'énergie (ARER) ;
- Projet GERRI (Green Energy Revolution : Reunion Island) ;
- Une initiative réunionnaise, création de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) au niveau national par le sénateur Paul Vergès alors Président de la Région Réunion.



### LA GESTION DES DÉCHETS

Les modes de gestion ont considérablement progressé au cours de ces 40 dernières années, mais la problématique majeure reste la réduction de l'enfouissement sur un territoire nécessairement contraint. Outre la réduction des déchets à la source, les solutions résident dans le développement des filières d'économie circulaire et de valorisation énergétique. C'est l'objectif du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), qui doit être approuvé au second semestre 2023.



## POLITIQUE ÉNERGETIQUE

L'insularité induisant une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique, dès sa création, la Région a pris des initiatives pour la réduire avec un premier Programme régional de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre de la LOOM du 13 décembre 2000, elle a mis en œuvre le PRERURE, suivi de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Outre son rôle majeur dans la définition des orientations énergétiques du territoire, la Région intervient aussi dans la définition des aides soutenant le déploiement des actions réalisées dans le cadre d'un partenariat local avec l'État, l'ADEME et EDF. Depuis une dizaine d'années, ce partenariat s'est formalisé sous la forme d'une gouvernance de l'énergie élargie à l'ensemble des acteurs locaux : entreprises, collectivités, instituts de recherche...

Aujourd'hui, c'est un objectif d'autonomie énergétique que poursuit la collectivité. Pour y parvenir au plus tôt, elle entend déployer un plan photovoltaïque individuel « Un toit solaire pour tous » pour chaque foyer ; valoriser les ressources renouvelables locales (biomasse, géothermie, éolien flottant...) ; consolider un plan « hydrogène vert » et soutenir le développement des véhicules électriques et du transport en commun.

## QUELQUES ACTIONS-PHARES

- Aide à l'installation de chauffe-eau solaires individuels ;
- Affirmation de l'objectif d'autonomie énergétique en 1999 ;
- Soutien à la réalisation des premières centrales éoliennes (Sainte-Rose et Sainte-Suzanne) ;
- Soutien au déploiement de centrales photovoltaïques ;
- Création de l'Agence régionale de l'énergie Réunion (ARER) devenue SPL Horizon ;
- Mise en place de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Modernisation de l'éclairage public avec des led sur une vingtaine de communes ;
- Mise en place de climatisations solaires ;
- Création d'unités de méthanisation (Beaufonds, Ileva) et de valorisation de biogaz.



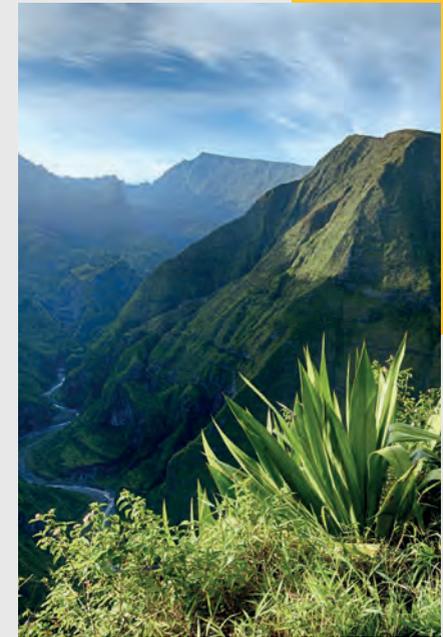
## BIODIVERSITÉ

Classée parmi les 34 « points chauds » de biodiversité recensés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), La Réunion subit une érosion de sa biodiversité due à différents facteurs : braconnage, espèces envahissantes, développement urbain, exploitation intensive des terres...

Très concernée par ce sujet, la Région s'est impliquée dès l'origine sous différentes formes : subventions aux projets de préservation et de valorisation de la biodiversité, organisation de manifestations (conférences, séminaires...), participation aux conseils d'administration de structures et établissement des zones protégées.

Moteur de la création du Parc national de La Réunion en 2007, elle s'est aussi engagée sur les principaux plans nécessaires à la sauvegarde de la biodiversité de l'île (Stratégie régionale de la biodiversité, Plan opérationnel de lutte contre les invasives...) et s'investit dans plusieurs commissions et comités d'aménagement et de protection.

La collectivité concrétise en 2022 l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) de La Réunion, dont le principal objectif est de mettre en synergie l'ensemble des acteurs locaux.



- Collaboration pour la création du Parc national de La Réunion, de la Réserve naturelle nationale marine et de la Réserve naturelle de l'étang de Saint-Paul ;
- Amélioration des connaissances sur la flore et les espèces animales sensibles protégées ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Suivi des tortues marines avec Kélonia...

# CULTURE



## Faire grandir et promouvoir nos talents

La culture a toujours été une priorité forte de l'action régionale au service de la promotion de l'identité réunionnaise et de la valorisation du patrimoine culturel de notre île. En plaçant ce secteur au cœur de la politique régionale, la Région contribue à faire rayonner la culture réunionnaise.



La Région soutient les artistes, les associations et les entreprises culturelles pour la promotion, la formation et la création artistiques, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel, afin qu'ils mettent en œuvre des projets structurants, permettant de toucher un public le plus large possible et d'irriguer l'ensemble du territoire. Dans ses choix, elle s'attache à promouvoir la diversité, le métissage de la société réunionnaise, à encourager l'innovation et l'expérimentation. Tous les champs artistiques et culturels sont concernés : musique, théâtre, danse, arts du cirque et de la rue, arts plastiques, cultures régionales, littérature, audiovisuel, patrimoine culturel...

## L'APPUI AUX ACTEURS CULTURELS

## LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES



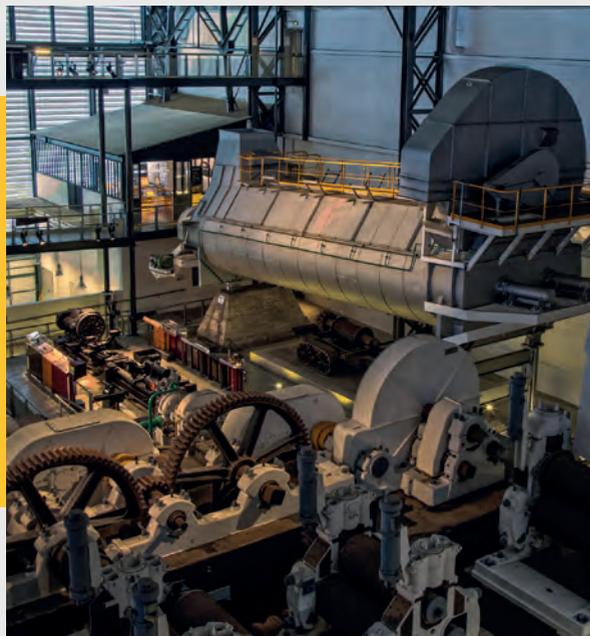
**Le Conservatoire à Rayonnement Régional.** Créé en 1987 sous l'impulsion du président Pierre Lagourgue, le Conservatoire national de région de danse, de musique et d'art dramatique (CNR), désormais Conservatoire à rayonnement régional (CRR), est l'unique conservatoire financé et géré directement par une région. Compte-tenu de la jeunesse de la population et des besoins en matière d'enseignement artistique, cette initiative est apparue comme prioritaire pour la collectivité régionale. Au cours des 20 dernières années 31 000 élèves ont suivi un enseignement au CRR.

**Les bourses culturelles.** Aide à la formation professionnelle, préparation à des diplômes, aides aux parcours d'excellence ou aux études artistiques secondaires en métropole. Depuis leur lancement en 2017, ces dispositifs ont permis d'accompagner 356 élèves.

**L'accompagnement des écoles de musique.** Mis en place dans le cadre du Schéma régional des enseignements artistiques (SREA), il a permis d'accompagner 18 écoles.

## L'APPUI AUX GRANDS ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique événementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations calendaires gratuites, s'est illustrée comme levier de développement et de valorisation des territoires, avec des interactions et des synergies croissantes entre culture, économie et communes partenaires. Événements calendaires (Jour de l'an chinois, Jour de l'an tamoul, Fête malgache, Fête de l'Eid...) ou nationaux (Fête de la musique, nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, les Rendez-vous aux jardins, les Journées européennes du patrimoine, la commémoration de la traite négrière et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité...). Mais aussi : le Festival Liberté Métisse initié en 2010 reconduit pendant sept ans ; un évènement autour du 20 décembre, date mémorielle célébrant l'abolition de l'esclavage à La Réunion ; La Fête du Maloya depuis 2012.



Musée Stella Matutina

## LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS

La Région dispose d'un réseau muséale diversifiée et de qualité. Créée en 2013, la SPL Réunion des musées régionaux (RMR) regroupe et gère dans le cadre d'une délégation de service public les 4 musées régionaux : Stella Matutina, la Cité du volcan, Kélonia et le musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI). D'autres équipements culturels ont également été mis en place par la Région depuis 1986 : le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), l'Institut de formation aux métiers culturels, le CRR et ses quatre antennes. Le projet de Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise (MCUR) lancé en 2000 a été abandonné suite à un changement de majorité. Outil de développement autour de l'identité réunionnaise, ce projet visait à créer un équipement culturel à fort ancrage local et à portée internationale.



Tournage de «Robinson Crusoe», 2004

## LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC) POUR FAIRE DE LA RÉUNION UNE TERRE DE CINÉMA

En partenariat avec l'État et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Région accompagne depuis 1999 le développement du secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC) à La Réunion. Dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté en 2022, la Région a décidé d'inscrire la filière des ICC parmi les secteurs prioritaires.



## 2009 : INSCRIPTION DU MALOYA AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO

Musique, chant et danse propres à La Réunion, le Maloya est désormais inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Acte fort de reconnaissance d'un art issu de l'histoire et du peuplement de l'île, le Maloya est un marqueur majeur de l'identité régionale et une musique représentative de l'identité réunionnaise.

# SPORT

## Faire grandir et promouvoir nos talents

La Région a engagé dès 1985 diverses actions en faveur de la promotion du sport (construction de plateaux verts, d'aires sportives couvertes, de centres d'animation sportive et éducative...) qui se sont progressivement élargies au fil des mandatures. Le sport est désormais devenu un axe majeur de la politique de développement de la collectivité régionale. Au cœur des enjeux d'éducation, de santé, de cohésion sociale et d'épanouissement personnel et collectif, le sport est une activité nécessaire pour tous, quelle que soit la forme ou le niveau de pratique, que ce soit pour les loisirs ou la compétition. Il est un atout majeur dans le rayonnement et le développement économique et social de notre région.

## UNE PRÉSENCE SUR TOUS LES TERRAINS

**Les équipements sportifs des lycées et des communes.** Entre 1986 et 2021, la région a mobilisé 303 M€ pour soutenir la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire réunionnais (pour les lycées et les communes).

**L'appui aux ligues et comités.** La Région apporte son appui aux ligues et comités, pour financer notamment les programmes d'activités, les équipements sportifs (pour la pédagogie, l'initiation ou la compétition) et le matériel informatique.

**Les déplacements aériens des sportifs (ORESSE).** Entre 1999 et 2022, la Région a financé 36 000 déplacements aériens des sportifs, pour un montant total de 3,3 M€.

**Les bourses sportives aux lycéens et étudiants.** Depuis 2011, plus de 1 200 lycéens et étudiants ont bénéficié de cette aide pour un montant global de 6 M€.

**La pratique des activités de pleine nature (APN).** Créé en 2000 ce dispositif permet aux lycéens de pratiquer une activité sportive différente de celles proposées traditionnellement.

## LE CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS)

Après son transfert à la Région en 2016, une convention a été signée entre la collectivité, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRJES) et le CREPS. Elle définit les principales missions de cet établissement public local qui couvre 3 sites (Saint-Denis, Saint-Paul, Plaine des Cafres) :

- La mise en place de formations complémentaires aux actions traditionnelles ;
- Le suivi et l'accompagnement des projets des ligues et comités sportifs ;
- L'accompagnement et la valorisation des sportifs de haut-niveau ;
- Le perfectionnement des sportifs des autres îles du sud-ouest de l'océan Indien.

La Région qui a consacré 8 M€ au CREPS depuis 1986, prévoit des travaux d'extension et de réhabilitation de ses sites de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres pour un montant global de plus de 50 M€.





## LE JEUX DES ÎLES À MADAGASCAR

Créés à l'initiative du mouvement sportif réunionnais, avec l'appui de l'État, de la Région et du Département, ils visent à renforcer l'amitié et le dialogue entre les peuples des îles du sud-ouest de l'océan Indien. La 1<sup>ère</sup> édition s'est tenue à La Réunion du 25 août au 2 septembre 1979. Ils se déroulent en principe tous les 5 ans dans l'une des îles (La Réunion, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), avec une participation des Maldives depuis 1979 et de Mayotte depuis 2007. La Région participe au financement de l'organisation de ces Jeux, ainsi qu'à la préparation et à la participation des athlètes réunionnais.

11<sup>ème</sup> édition à Madagascar en juillet-août 2023 : 25 disciplines (dont handisport), 7 îles représentées par 3 000 participants, dont 2 400 athlètes et 600 officiels. A cet effet, la Région a mobilisé une enveloppe de 919 000 € destinée à la préparation de nos athlètes.

## « LA RÉUNION, TERRE DE CHAMPIONS »

Grâce à la qualité de ses installations sportives et des formations dispensées par le CREPS et le CROS, La Réunion est devenue depuis plusieurs années une « terre de champions » dont les exploits sportifs dans de nombreuses disciplines contribuent au rayonnement de notre île aux plans national, européen et international.



## LES PERSPECTIVES

Labellisée « Terre de Jeux 2024 », la collectivité régionale entend faire de La Réunion un pôle d'excellence sportif de l'outre-mer. À ce titre, les acteurs sportifs réunionnais seront les partenaires privilégiés et les bénéficiaires d'une aide de la Région dans le cadre des actions visant à valoriser ce label et à permettre l'appropriation par le public de cette grande manifestation mondiale.

Les JO 2024, tout comme les prochains Jeux des Îles devraient être l'occasion pour nos sportifs de haut niveau de briller à nouveau sur le plan international et régional. La capacité de notre territoire à fournir des sportifs de talent dans de nombreuses disciplines, le savoir-faire réunionnais dans l'organisation de manifestations sportives d'envergure, l'accueil des sportifs de haut-niveau, sont autant d'atouts qui nous permettent d'ambitionner de faire de notre territoire une référence dans la zone océan Indien et au plus haut-niveau national et international.

# COOPÉRATION RÉGIONALE ET CODÉVELOPPEMENT

## L'insertion régionale au cœur des priorités de la Région

Jusqu'au début des années 1980, La Réunion est demeurée peu ou mal insérée dans son environnement régional. Au cours des 40 dernières années, la coopération régionale entre notre île et les pays de l'océan Indien, et même au-delà, a connu un développement considérable, sous l'impulsion notamment de la Région. A cela, trois raisons majeures : la réforme de la décentralisation, l'adhésion en 1986 à la Commission de l'océan Indien (COI) et l'importance des financements européens consacrés à l'insertion régionale.

La Région dispose de compétences de droit commun, comme l'ensemble des autres collectivités territoriales françaises. Elle dispose aussi de compétences spécifiques. Elle participe également à diverses instances de concertation : la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) conférence de coopération régionale de l'océan Indien, comité de gestion du fonds de coopération régionale de La Réunion, conseil de coopération éducative de l'océan Indien, commission consultative du centre local de France éducation international (FEI).



Sommet des chefs d'État de la COI - Madagascar - 2005

## DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

**Pays du 1<sup>er</sup> cercle :** les pays de la COI (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles).

**Pays du 2<sup>ème</sup> cercle :** les pays d'Afrique australe et orientale (Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Tanzanie).

**Pays du 3<sup>ème</sup> cercle :** Inde, Australie, Chine, Québec.

## UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION RÉGIONALE ET DE CODÉVELOPPEMENT

Sous les mandatures de Paul Vergès, la Région a initié une politique de coopération régionale et de codéveloppement particulièrement dynamique et innovante. Priorité forte de son action au service du développement durable de La Réunion, cet engagement se prolonge aujourd'hui et se traduit par :

- La signature d'accords de coopération avec des États ou des collectivités étrangères, dans la zone de l'océan Indien et au-delà (RSA, Mozambique, Chine, Inde, Québec,...) ;
- Signature d'un partenariat avec l'AFD dans le domaine de l'insertion économique régionale ;
- L'installation à l'étranger d'antennes de représentation de la Région ;
- La participation aux instances de la COI et à des réunions de l'IORA, du COMESA et de la SADC ;
- La participation à de nombreuses rencontres internationales et l'accueil de nombreuses délégations étrangères ;

Déplacement dans le  
Tamil Nadu (Juin 2013)



## QUELQUES PROGRAMMES DE COOPÉRATION RÉGIONALE

- Programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache (PARSEM) ;
- Programme d'appui réunionnais au développement de l'agriculture comorienne (PARDAC) ;
- Construction à Saint-Pierre de la station de surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien (SEAS-OI) ;
- Dispositif régional de Volontaires de solidarité internationale (VSI) : 245 jeunes depuis 2002 ;
- Dispositif régional « Étudier et vivre au Québec » (2 234 étudiants depuis 2003) ;
- Programme des « Iles Vanille » ;
- Marché des musiques de l'océan Indien (Indian ocean music market / IOMMA) ;
- Financement de plusieurs programmes de la COI : surveillance des pêches, énergies renouvelables, gestion et prévention des risques naturels, sécurité alimentaire et nutritionnelle, recherche agronomique pour le développement ;
- Mise à disposition de la COI d'un chargé de mission et de VSI...

Outre le financement de ces divers programmes, la Région accorde des aides humanitaires aux pays de la zone régulièrement frappés par des catastrophes naturelles (cyclones, sécheresse...) ou des épidémies.

### LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL (PO) INTERREG OCÉAN INDIEN

Pour financer ses interventions, la Région mobilise ses fonds propres (2 à 3 M€/an) et surtout les crédits du FEDER coopération, dans le cadre du programme opérationnel (PO) INTERREG océan Indien. Géré par la Région depuis 2000, il vise à renforcer l'insertion régionale de La Réunion dans l'océan Indien et à répondre aux enjeux de codéveloppement des pays de la zone.

Entre 2001-2021, 373 projets ont été financés par INTERREG pour un total de 127,08 M€ (FEDER : 103,2 M€ et Région : 23,88 M€)

Avec un montant de crédit FEDER de 62,3 M€, INTERREG VI (2021-2027) porte sur 4 priorités stratégiques :

- **Soutenir** la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional ;
- **Renforcer** la résilience et le développement durable des territoires ;
- **Renforcer** les compétences, la culture et le tourisme en faveur d'une ouverture des populations de la zone ;
- **Renforcer** la gouvernance de coopération dans l'océan Indien.



## LES PERSPECTIVES

Ayant inscrit l'ouverture internationale et l'insertion régionale au cœur de sa stratégie de développement, la Région est devenue un acteur majeur d'une plus grande ouverture des horizons de notre île. Elle ambitionne, grâce à la valorisation de ses nombreux atouts et avantages comparatifs, de maximiser pleinement sa double appartenance à l'Europe et à l'océan Indien ; une telle démarche contribuant à son tour, à renforcer le processus d'insertion régionale. La Région a aussi vocation à s'intéresser davantage à l'espace Indopacifique où s'est déplacé le centre de gravité de l'économie mondiale et qui est devenu un des axes prioritaires de l'action internationale de la France et de l'Union européenne.

# EUROPE, MONDE & MOBILITÉ

## RÉUSSIR NOTRE DOUBLE APPARTENANCE À L'EUROPE ET À L'OCÉAN INDIEN

### La politique de cohésion européenne à La Réunion

Dès sa création, la Région a milité pour la reconnaissance d'une réelle politique régionale au niveau européen et la mise en place d'un cadre juridique autorisant des dérogations au droit commun. Elle a ainsi activement participé à la création de la conférence des présidents de RUP, acteur reconnu depuis lors par les institutions de l'UE. Elle est également à l'initiative, en 1990, de la création d'une gouvernance originale dans la mise en œuvre des programmes européens : l'AGILE, fondée sur un partenariat entre l'État, la Région et le Département. De 1989 à 2006, les 3 premiers programmes européens déclinés à La Réunion furent des DOCUP associant les moyens du FEDER, du FEOGA (devenu FEADER), du FSE et de l'IFOP (devenu FEAMPA).

En 2007, au regard des évolutions réglementaires européennes, chaque fonds européen a bénéficié d'un programme sectoriel, mais la logique intégrée et le partenariat ont été maintenus à La Réunion. Dès lors, le territoire a continué à bénéficier de programmes entièrement régionaux et la Région est devenue en 2000 autorité de gestion d'INTERREG océan Indien. Ses demandes constantes au cours de la décennie 2000 ont permis de multiplier par 12 les moyens de ce programme.

En 2014, la loi MAPTAM a confié à la Région le rôle d'autorité de gestion du FEDER, d'une partie du FSE et du FEADER. Dans une logique partenariale, celle-ci a alors cédé au Département, la gestion du FEADER et accepté que le préfet soit autorité de gestion du FSE. Pour la nouvelle génération des programmes 2021-2027, la Région demeure autorité de gestion du FEDER, et devient autorité de gestion du FSE+ et bénéficiaire d'une subvention globale pour le FEAMPA.



1<sup>ère</sup> conférence des RUP - 1995

2021-2027

1,5

Milliard d'euros / PO



## LES PERSPECTIVES

Depuis 2014, la Région gère le programme territorial le plus important de France, avec une dotation de 1,4 milliard d'euros pour le FEDER-FSE+ et 62 M€ pour INTERREG V. Son modèle de gestion a été loué dans de nombreux rapports officiels (AN, CdesC...) : Assemblée nationale, Cour des comptes... Reste qu'à la veille de la préparation des orientations européennes post-2027, le processus de communautarisation et de nationalisation de nombreuses politiques européennes, enclenché depuis une dizaine d'années, appelle à la plus grande vigilance pour que le principe de responsabilité des acteurs régionaux soit maintenu et renforcé.

Conférence des Présidents de RUP  
Bruxelles, Novembre 2022

## LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

Si l'État est le responsable légal de la continuité territoriale entre La Réunion et la France hexagonale, la Région a lancé, dès 2010, son propre dispositif. Celui-ci a été systématiquement reconduit depuis, et réaménagé dans un souci d'équité autant que d'équilibre budgétaire : nouvelle convention avec LADOM, variation du montant d'aide et de la périodicité en fonction du public. A ce jour, la Région a mobilisé près de 305 M€ pour plus d'1,1 million de bons distribués.



Création de l'AGILE en 1990



## ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC

Les liens entre La Réunion et le Québec remontent à la fin des années 1990. Mais c'est en 2015 que le dispositif a pris son envol, grâce à plusieurs protocoles signés avec les autorités québécoises, l'installation d'une antenne de représentation et la mobilisation de financements : billet d'avion, prime d'installation, allocation mensuelle... A ce jour, 2 734 étudiants réunionnais ont bénéficié du dispositif et 83 % des diplômés ont trouvé un emploi au Québec ou dans une autre province. Sur une enveloppe de 30 M€ depuis 2015, la participation de la Région s'élève à 7,7 M€.

Depuis 2006 **138,7M€** pour la mobilité de **65 173 étudiants réunionnais**

## LES AIDES À LA MOBILITÉ

Afin de permettre aux jeunes Réunionnais de suivre leurs études en dehors de l'île, la Région a mis en place un large éventail de dispositifs pour se former en France hexagonale, mais aussi à l'étranger : allocations de première installation et de premier équipement, aide à la mobilité vers les pays étrangers, aide au remboursement d'un prêt étudiant, allocations de frais de vie ou de stage pratique, bourses régionales d'études secondaires ou supérieures...

## DES ANTENNES À L'ÉTRANGER

Dans le cadre de sa politique de coopération régionale et de codéveloppement, la Région a progressivement installé depuis 2004 des antennes de représentation à caractère non diplomatique dans les pays avec lesquels elle souhaite développer des partenariats mutuellement avantageux : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Mozambique, Québec. Véritables postes avancés de la Région dans ces divers pays, toutes ces antennes contribuent au rayonnement international de La Réunion.



## LES RELATIONS AVEC LA CHINE

La Réunion compte une communauté chinoise estimée à 40 000 personnes, en partie à l'origine de son peuplement et particulièrement dynamique sur le plan économique. Les relations entre notre île et la Chine sont donc anciennes et solides. Mais c'est surtout à partir de 2003 qu'elles ont été officialisées. Depuis, elles se sont fortement intensifiées, car notre île dispose d'atouts ayant vocation à être valorisés dans le cadre d'une coopération renforcée ; en particulier depuis le déploiement de la stratégie des « Nouvelles routes de la soie » dans l'océan Indien. Ces vingt dernières années, de nombreux échanges ont donc eu lieu, marqués notamment par l'ouverture d'un bureau de représentation de La Réunion à Tianjin en 2008 et l'inauguration du Consulat général de Chine à Saint-Denis en 2010.



## Des compétences et une action volontariste

Depuis 1983, divers textes de loi ont considérablement élargi ou renforcé les compétences de la Région, qui relèvent soit de règles de droit commun comme l'ensemble des autres régions françaises, soit des compétences spécifiques qui tiennent compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions d'outre-mer. Elle exerce ses compétences, soit de façon exclusive, soit de façon partagée avec l'État et les autres collectivités territoriales.

## APPRENTISSAGE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE

- Appui aux centres de formation d'apprentis et de formation professionnelle (AFPAP...)
- Contrat de plan régional de développement des formations (CRPDF)
- Appui aux missions locales
- Soutien aux publics en difficulté
- Lutte contre l'illettrisme
- École de la 2<sup>ème</sup> chance (E2CR)



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- Aides aux entreprises
- Plan export
- Pêche et aquaculture
- Tourisme (Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion/SDATR)
- Développement du numérique (plan régional du très haut débit et préparation d'une stratégie régionale numérique à l'horizon 2030)
- Transport aérien et maritime
- Octroi de mer





## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET ÉDUCATION

- Construction, entretien et fonctionnement des lycées publics
- Gestion des TOS / ATTEE
- Restauration scolaire
- Acquisition de manuels scolaires
- Plan ordinateur portable (POP)
- Éducation populaire
- Promotion des langues régionales

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

- Bourses aux étudiants
- Constructions et équipements universitaires
- Appui aux organismes de recherche (CIRAD, IRD, IFREMER, CYROI...)
- Innovation (Qualitropic, incubateur régional, CRITT...)

## MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE, ÉGALITÉ DES CHANCES

- Mobilité des étudiants
- Dispositif « Étudier et vivre au Québec »
- Stages des lycéens hors académie, voyages pédagogiques et séjours linguistiques
- Déplacements aériens des sportifs
- Bourse pour lycéens et étudiants
- Dispositif de continuité territoriale
- Lutte contre l'illettrisme



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

- Schéma d'aménagement régional (SAR)
- Agenda 21 de La Réunion
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- Maîtrise de l'énergie (PRERURE)
- Plan régional pour la qualité de l'air
- Prévention et gestion des risques naturels
- Plans régionaux d'élimination des déchets (PREDIS et PREDAMA)
- Dispositif « emplois verts »
- Plan de relance régional (PRR)

## AUTRES COMPÉTENCES

- Contrat de plan État-Région
- Commission territoriale de l'action publique (CTAP)



## ROUTES ET DÉPLACEMENTS

- Fonds d'investissement des routes et des transports (FIRT)
- Construction et entretien des routes nationales
- Routes forestières
- Grands travaux routiers (route des Tamarins, NRL...)
- Syndicat mixte du parc routier de La Réunion (SMPRR)
- Déplacements non urbains (Car Jaune)

## LOGEMENT ET HABITAT

- Accès au logement et amélioration de l'habitat
- Politique de la ville et rénovation urbaine
- Construction de logements pour étudiants



## RELATIONS INTERNATIONALES, CODÉVELOPPEMENT ET EUROPE

- Accords de coopération avec des collectivités étrangères ou des États de l'océan Indien
- Antennes à l'étranger
- Volontaires de solidarité internationale (VSI)
- Participation à la Commission de l'océan Indien (COI) et à l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA)
- Aide humanitaire
- Gestion des fonds structurels européens
- Conférence des présidents de régions ultrapériphériques de l'Union européenne (RUP)



## SANTÉ

- Formation des travailleurs sanitaires et sociaux
- Appui aux centres hospitaliers



## Les instances de la Région

### LA PRÉSIDENTE

Élue le 2 juillet 2021 pour une durée de 6 ans, Huguette Bello est la présidente du conseil régional. En sa qualité d'organe exécutif de la Région, elle fixe les grandes priorités de la politique régionale, convoque et préside l'assemblée plénière et sa commission permanente dont elle prépare et exécute les délibérations. Elle est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Elle est aussi le chef des services de la Région.

### L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (AP)

Organe délibérant du conseil régional elle se compose de 45 conseillers régionaux élus au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle pour une durée de 6 ans. Elle règle par ses délibérations les affaires de la Région.

Les dernières élections régionales ont eu lieu les 20 et 27 juin 2021. La majorité dispose de 29 élus et l'opposition de 16 élus.

Le rôle de l'assemblée plénière, qui se réunit en moyenne une fois par trimestre sous la présidence de la présidente du conseil régional, est notamment de débattre des grandes orientations de la collectivité et de voter le budget primitif et le compte administratif.

### LA COMMISSION PERMANENTE (CP)

Cette assemblée plus restreinte délibère dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée (à l'exception du vote du BP et du CA). Elle se réunit en moyenne une fois par mois. Présidée par la présidente du conseil régional, elle se compose de 25 membres, dont 9 vice-présidents qui disposent d'une délégation attribuée par la présidente.

## LES 7 COMMISSIONS SECTORIELLES

Elles préparent les délibérations de l'AP et de la CP en formulant des avis sur les rapports préparés par les services.

- Commission des affaires générales, européennes, financières et relations internationales (CAGEFRI)
- Commission du développement humain (CDH)
- Commission du développement économique et de l'innovation (CDEI)
- Commission des transports, et déplacements et travaux (CTDT)
- Commission de l'aménagement durable et de la transition écologique (CADTE)
- Commission de l'identité, de la culture et du sport (CICS)
- Commission de la cohésion sociale et de la solidarité (CCSS)

## LES 4 AUTRES COMMISSIONS

- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission consultative des services publics locaux
- Jury de concours

## 2 CONSEILS CONSULTATIFS

Créés par la loi, ils assistent le conseil régional. Leur rôle est de formuler des avis sur les rapports qui lui sont transmis par la Région. Ils peuvent aussi s'auto-saisir.

- **Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER)**. Composé de 55 membres, il est présidé par Dominique Vienne.
- **Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE)**. Composé de 31 membres, il est présidé par Roger Ramchetty.



## LE BUDGET DE LA RÉGION

Le budget primitif (BP) de la Région a connu une croissance considérable au cours de ces 40 dernières années, avec une section d'investissement toujours supérieure à la section de fonctionnement. Outre une politique particulièrement volontariste en matière d'investissements faisant massivement appel à l'emprunt, cette croissance budgétaire s'explique par les diverses compétences transférées à la Région depuis sa création.

### BUDGET

1983 9 Millions d'€

2023 1,009 Milliard d'€



# 40

LA RÉGION  
RÉUNION A  
40 ANS

1983

2023



# La Région, engagée pour l'avenir de La Réunion

# POUR UNE RÉUNION SOLIDAIRE : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN & SOLIDAIRE

## AXE 1

### MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET INVESTIR DANS L'AVENIR

Pour répondre à cet objectif, la Région améliore et renforce les dispositifs de bourses aux étudiants ; élabore un dispositif d'aide exceptionnelle pour les étudiants en mobilité (1 A/R par an, Erasmus océan Indien) ; va bâtir des résidences étudiantes et offrir un accès numérique de qualité à chaque étudiant.



La poursuite de l'action régionale pour construire l'avenir de La Réunion se confirme aujourd'hui à travers les ambitions fixées à l'horizon 2028 dans le cadre des orientations de la collectivité pour une Réunion dynamique, solidaire et écologique.

### UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

La Région prévoit la construction de 4 lycées : un à Cilaos, un dédié à la mer, et un aux métiers du tourisme. Elle envisage la création de micro-lycées pour alléger la surcharge de certains lycées. Son plan de réhabilitation concerne 36 lycées. Par souci d'égalité, elle s'engage à assurer la gratuité des livres scolaires pour les lycées et à fixer un plafond d'1 € pour le repas de la cantine scolaire.

Parmi les autres priorités : le décrochage scolaire, grande cause régionale (2500 jeunes de 16-18 ans/an) ; l'accompagnement de l'ensemble des intervenants du soutien scolaire pour tous et à tous les âges ; le soutien à l'éducation populaire ; la création d'une carte « jeunes » Région et la mise en place d'un cartable numérique ; l'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation (digitalisation des informations, création de maisons de l'orientation...).

Le schéma régional des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur prévoit d'augmenter et cibler le nombre de BTS et DUT. Grâce au renforcement des dispositifs de mobilité éducative et professionnelle, chaque Réunionnais bénéficiera d'un accès aux formations et qualifications proposées sur le territoire national. Un conseil régional des jeunes devrait voir le jour.



### ÉGALITÉ DES CHANCES ET COHÉSION SOCIALE

La Région s'est historiquement engagée à accompagner les publics les plus vulnérables, à soutenir les jeunes en décrochage scolaire, à l'insertion de celles et ceux éloignés de l'emploi (École de la 2ème chance), à lutter contre l'illettrisme, à favoriser l'égalité filles-garçons et hommes-femmes, à renforcer la solidarité, à prévenir les violences intra familiales,...

## UNE PROGRESSION SIGNIFICATIVE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour permettre aux jeunes Réunionnais de disposer de savoirs et de compétences pour affronter l'avenir, l'action de la Région passe entre autres par : la mise en place d'une stratégie de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; la relance du projet d'université de l'océan Indien avec des pôles d'excellence répartis dans les îles ; le développement des filières de formation dans les domaines de la santé et du social.

## UNE NOUVELLE STRUCTURATION DE L'ESPACE DE LA RECHERCHE

Afin de favoriser l'innovation et le développement territorial et régional, la Région souhaite consolider l'écosystème local de recherche-développement-innovation (RDI) par la promotion de plateformes (CYROI, 3P, CIRBAT ET EI) et l'accompagnement de projets labellisés. Elle financera les projets de recherche correspondant aux domaines d'intérêt majeur du territoire ; renforcera la capacité de La Réunion à mener des études précliniques de recherche ; accompagnera le Centre de recherche de l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (OVVF).



## UNE ÎLE SOLIDAIRE

La Région a fait de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux savoirs de base une priorité. Augmenter sa participation à la construction de logements sociaux et à la rénovation énergétique des logements ; accompagner l'équipement des logements seniors et lutter contre l'habitat indigne sont autant d'engagements de sa politique en matière de logement. Le Plan régional de prévention pour la santé se concentre sur le diabète, l'alcoolisme, l'obésité et les grossesses précoces par le biais de grandes campagnes de tests, de sensibilisation, de prévention.



## DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION



La Région s'engage au sein d'une démarche contractuelle et pluriannuelle avec l'État à rendre plus efficient le dispositif de formation professionnelle et à créer des espaces de convergence entre la formation et le monde de l'entreprise. Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) fixe les priorités de la nouvelle mandature.

La collectivité souhaite faire de l'AFPAR sa tête de pont dans ce domaine, en élargissant et en renouvelant son offre. Elle entend également : proposer des bourses (petits équipements et mobilité) aux apprentis ; faire entrer l'apprentissage dans le milieu hospitalier ; créer une « maison de l'orientation » dans le Nord-Est. Pour répondre aux besoins émergents et anticiper les besoins en formation du territoire, l'offre sera étendue à des formations innovantes dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'économie bleue, du numérique, des services d'aides à la personne, des métiers de l'immobilier...

Dans un souci d'égalité, la Région s'engage également à : soutenir et développer les écoles de la deuxième chance ; lutter contre les discriminations ; promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous et l'égalité entre les femmes et les hommes.



## POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE RÉGIONALE

Démocratiser la culture et la rendre accessible à tous se traduiront non seulement par la délocalisation d'événements culturels, mais aussi par une meilleure accessibilité de tous aux structures muséales et des lieux de création à tous ou encore par la création de passerelles entre l'école et les milieux de la culture et de l'art et par le soutien au milieu culturel local.

# POUR UNE RÉUNION DYNAMIQUE : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS

## AXE 2

### SOUTENIR NOS ENTREPRISES

Plusieurs mesures seront mises en place pour soutenir les entreprises réunionnaises, parmi elles : la création d'un fonds régional d'investissement dédié aux TPE/TME et d'un fonds réunionnais d'investissement stratégique pour venir en aide aux entreprises en difficulté ou financer des start-up. Des partenariats seront signés avec les grandes écoles d'ingénieurs et de management pour proposer des formations de niveau international. La Région proposera un accompagnement à la carte aux entrepreneurs en période difficile. Ce soutien passe aussi par la poursuite du désenclavement aérien, maritime et numérique de La Réunion et par la mise en place d'un marketing territorial pour développer l'attractivité de notre île.

### UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Pour faire de l'ESS un modèle de référence du développement économique local et de l'emploi, la Région souhaite développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs du secteur. Une centaine de projets seront accompagnés chaque année par un soutien financier adapté et par le développement d'appels à projets. L'initiation aux projets associatifs et économiques des enfants et des jeunes sera encouragée. Elle veillera également à la dynamisation d'un réseau de lieux permettant de tester une idée, de réaliser un prototype... Une banque régionale solidaire pourrait financer les projets associatifs et le secteur de l'ESS.

### INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR



La Région souhaite faire de l'économie du savoir, de l'innovation et de l'économie créative, des secteurs économiques prioritaires. L'Agence régionale de l'innovation déclinera la Stratégie de Spécialisation Intelligente S3/S5 social et soutenable. Le Fonds régional d'amorçage soutiendra des entreprises portant des projets de recherche-développement innovants. Des projets audacieux seront encouragés en mettant l'accent sur les sciences humaines et sociales. Le soutien au numérique passera notamment par l'évolution du « chèque numérique » pour favoriser la numérisation des TPE/PME et le financement des emplois de la filière. La Région souhaite également participer à la structuration de la filière aéronautique réunionnaise. La collectivité régionale apportera son soutien à une économie bleue durable sur l'énergie, les activités nautiques, les sciences, les métiers de la mer et l'aquaculture. Elle veillera enfin à la cohérence entre les zones d'activité à vocation régionale réalisées par les EPCI (La Plaine de Gillot, Bois-Rouge, Beauvallon, Pierrefonds, Écocité ...).



## DÉVELOPPER NOTRE SECTEUR TOURISTIQUE

La place du tourisme dans l'économie réunionnaise doit être repensée sous l'angle de la diversification (travail sur les identités territoriales, tourisme éco-responsable, création d'un incubateur régional pour l'accompagnement des projets...). Priorité doit être donnée à la promotion d'un tourisme durable à taille humaine permettant les échanges et la valorisation des patrimoines culturel et naturel, et de l'art de vivre réunionnais. Les Réunionnais en seront les principaux acteurs. Il s'adossera à des programmes de formation (métiers traditionnels, guides péi, guides labellisés UNESCO...). Il s'agira aussi de favoriser l'agrotourisme et de cibler des marchés de niche en valorisant des produits touristiques spécifiques (volcan, nature, bien-être, identité culturelle etc.). Un plan d'équipement et de mise en valeur des sites touristiques et de construction de structures de différentes gammes sera mis en place, pour intensifier le développement des activités sportives et touristiques de pleine nature.



## POUR UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE DANS L'OBJECTIF DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

En lien avec le Département et l'ensemble des acteurs concernés, la Région souhaite organiser des assises régionales de l'alimentation. Elle bâtira avec les producteurs locaux une vraie stratégie alimentaire régionale, pour conforter l'existant, identifier de nouvelles filières porteuses et mettre en place une industrie agroalimentaire tournée vers des marchés de niche. Pour offrir aux Réunionnais une nourriture locale de plus en plus saine et diversifiée, tout en permettant aux agriculteurs de travailler en toute sécurité, l'accent sera mis sur la diminution de l'usage des pesticides et le plan Ecophyto 2 pour favoriser l'agriculture biologique. La Région travaillera également avec les producteurs et les industriels de l'agro-alimentaire pour améliorer le taux de couverture alimentaire afin de disposer de plus de produits locaux, notamment dans la restauration collective et chez les distributeurs.



## PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT

En relançant la démarche d'une université de l'océan Indien pour réunir les jeunes de l'Indianocéanie, mais aussi en mobilisant la diaspora réunionnaise pour qu'elle participe au développement économique de l'île et à la création de passerelles entre nos territoires. Définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de co-développement avec Madagascar fondée sur la complémentarité des deux îles. La Région souhaite enfin faire de La Réunion la plateforme sanitaire régionale et réussir l'insertion de l'île dans son environnement géo-économique.

## INVESTIR ET SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

À travers la commande publique, la Région contribuera à l'activité économique des entreprises, du PME-TPE et des artisans.

**2022** **230 M€** commande publique régionale

# POUR UNE RÉUNION ÉCOLOGIQUE : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE & LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## AXE 3



### DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

Les questions liées aux mobilités constituent un enjeu fondamental, tant du point de vue du développement économique que de la transition énergétique, et elles ont un impact certain sur le quotidien des Réunionnais. En accord avec la commission nationale du débat public, la Région va impulser des États généraux de la mobilité afin de définir un plan de déplacement global à horizon de 10 à 30 ans.

En charge des routes, la Région veille à leur qualité, mais aussi à un rééquilibrage territorial (axe mixte de Saint-Paul, boulevard urbain de Saint-Benoît, finalisation de la rocade de Saint-Joseph, sécurisation de la route de Cilaos...). Si finir le chantier de la NRL (en prenant en compte les critères d'impact environnemental, de coût, de délai et d'impact économique et social) et décongestionner les entrées d'agglomérations s'imposent, priorité doit être donnée aux alternatives au « tout automobile ».

Afin de renforcer l'attractivité du réseau Car Jaune, la Région met progressivement en place leur gratuité et augmente les fréquences tout au long de la journée et en soirée. Elle soutient le développement de modes de transport propres et durables : Transports collectifs en site propre (TCSP) et Bus à haut niveau de service (BHNS) dans une approche globale et équilibrée du territoire. Elle relance un projet pour la réalisation d'un transport ferroviaire à l'échelle de l'île, et revoit le tracé et le phasage du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG). Afin de contribuer à faire de La Réunion un territoire exemplaire des mobilités électriques, elle met en place un programme d'installation de bornes de recharge alimentées par l'énergie solaire et souhaite développer la recherche en matière d'hydrogène. Elle contribue également via ses cofinancements des aménagements cyclables, la poursuite du sentier littoral sur 200 km et le projet de voies vélo régionales à faire de notre île un territoire cyclable et piéton au quotidien.

## POUR LE RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Région a défini des critères de mesure des niveaux de développement des 5 micro-régions (Est, Nord, Ouest, Sud, Hauts) afin de programmer des moyens de rééquilibrage propres à chacune d'entre elles. Elle entend notamment accélérer la couverture d'accès à la fibre dans les Hauts et développer une stratégie complémentaire entre les commerces et services des Hauts et des Bas, en favorisant la formation des acteurs touristiques et en développant l'ingénierie de projets.

Elle accélère la mise en œuvre opérationnelle de l'Agence régionale de la biodiversité en la dotant de moyens adaptés pour co-construire une politique régionale à l'échelle de l'océan Indien.

La filière Bâti Tropical de La Réunion est également l'une des priorités du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région.

## POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La Région souhaite mettre en œuvre un plan « zéro déchet », avec une trajectoire à l'horizon 2030.

Elle propose d'organiser des consignes et la collecte des suremballages dans les commerces et de multiplier avec les entrepreneurs des filières de l'économie circulaire : réutilisation, recyclage et location plutôt qu'achat.

Le Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) vise à développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire. La collectivité régionale accompagnera la transformation des entreprises, afin de structurer les filières de collecte et de recyclage, de développer les ressourceries et les déchetteries. La Région met en place une concertation élargie afin d'optimiser les collectes de déchets de tous types. Le grand plan propreté des ravines et les brigades anti-moustiques visent à préserver notre environnement et la santé des Réunionnais. L'amélioration qualitative du dispositif des « emplois verts » passe entre autres par son intervention sur des sites identifiés d'intérêt majeur sur le plan environnemental et/ou touristique.

Une réelle coopération régionale dans l'océan Indien en termes de gestion des déchets faciliterait l'implantation d'unités de valorisation et de recyclage dans notre zone (limitation des exportations lointaines et création d'emplois locaux).



## ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'objectif est d'atteindre dans un premier temps l'autonomie énergétique électrique et à terme, l'autonomie énergétique. Cela passe par le développement des filières composant le mix énergétique : solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines... mais aussi par une déclinaison du plan « hydrogène » et une mobilité décarbonée.

La Région va doter l'île d'une plateforme d'innovation et de développement de l'énergie intelligente ; déployer un plan solaire régional ambitieux (toitures solaires thermiques et électriques) ; développer un réseau de recharge électrique solaire des véhicules modernes pour permettre une mobilité électrique flexible sur le territoire.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) s'inscrit dans une perspective de mix électrique (100 % d'énergies renouvelables dès 2023), avec notamment la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation significative des puissances photovoltaïques. Ses objectifs s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité.



# DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU 20 FÉVRIER 2023

Relative aux 40 ans de la collectivité régionale



## **Huguette BELLO,** Présidente du Conseil Régional de La Réunion

Le 20 février 1983, les Réunionnaises et les Réunionnais élaient pour la première fois au suffrage universel direct leurs conseillers régionaux.

Cette date marque l'avènement de la Région comme collectivité territoriale de plein exercice, en application des lois de décentralisation du 2 mars 1982 et du 31 décembre 1982.

Ainsi, les conseils régionaux de La Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ont été installés 3 ans avant les conseils régionaux de France hexagonale, élus en mars 1986.

2023 correspond donc au 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Région Réunion.

Cet évènement mérite d'être célébré dans sa portée historique. 1983 a en effet ouvert un nouveau chapitre de l'histoire politique de notre île. Une histoire riche sur tous les plans.



Incontestablement, **l'ère de la Décentralisation**, marquée par l'inscription des régions dans l'architecture institutionnelle, a donné un nouveau souffle à la vie démocratique et modifié en profondeur les conditions d'exercice de l'action publique.

La célébration de ces 40 ans nous offre ainsi l'occasion de mesurer le chemin parcouru, d'appréhender l'ampleur et la diversité de l'action de la collectivité régionale et de rappeler le rôle joué par la Région durant ces 4 décennies comme **un acteur majeur du changement, du progrès et du développement de La Réunion.**

A travers les compétences qui lui ont été dévolues, dans des domaines aussi structurants que la formation, l'aménagement du territoire, les routes et les déplacements, l'économie ou encore la culture, la Région a accompli de grandes réalisations, contribué aux transformations de La Réunion **et son action a touché la vie concrète des Réunionnais.**

Ce sera aussi l'occasion, à la lumière de ce bilan, de **se projeter dans l'avenir**, de scruter les défis qui se dessinent et qui orienteront l'action de la Région durant les 10, 20, 30 ou 40 prochaines années. L'avenir de La Réunion et de la Région est inséparable des mutations et des transitions démographiques, climatiques, économiques, auxquelles est confrontée la planète durant ce nouveau siècle.

Cet avenir nous invite à approfondir la réflexion sur les moyens de valoriser

au mieux les atouts découlant de notre triple appartenance à la **République française, à l'Union européenne et à notre environnement indo-océanique** qui fonde notre identité de région ultrapériphérique.

Il faut connaître le passé pour comprendre le présent et préparer l'avenir. La célébration des 40 ans de la Région conjuguera ainsi le passé, le présent et l'avenir, à travers une programmation d'événements qui permettront à la population de mieux comprendre et apprécier le rôle et les missions de la Région.

**Une séance solennelle sera organisée fin avril** en présence de représentants de l'État, de « Régions de France » et des régions d'outre mer, de l'Union européenne et de pays riverains de l'océan Indien, pour lancer le coup d'envoi officiel de cette célébration.

Celle-ci se poursuivra tout au long de l'année à travers des conférences, des expositions, des publications et l'organisation d'événements associant la population.

Dans le contexte actuel lourd d'incertitudes, il est plus que jamais nécessaire de disposer de repères pour tracer un chemin.

Puisse cette célébration rappeler à nos compatriotes qu'ils sont capables de réaliser de grandes choses et leur donner confiance pour bâtir et réussir ensemble, dans la fidélité de l'œuvre accomplie par la Région depuis sa création.

Le 20 février 2023,  
**Huguette BELLO**  
Présidente de la Région Réunion







# RÉUSSIR ENSEMBLE !

*Ansamn pou nou a!é !*

Création - réalisation **STRATÉGIES & TERRITOIRES**

Avec la contribution de Bernard Salva (1<sup>er</sup> Directeur Général des services de la Région Réunion)  
et l'ensemble des services de la Région Réunion.  
Avec la collaboration de Fabienne Jonca pour la rédaction.

Remerciements - crédits photos

© Région Réunion - Bruno Bamba - Patrick Lauret - Bernard Salva - Témoignages - Serge Gelabert - CIRAD - Technopole - Adobe Stock - FRAC / Sara Boyer - IRT / Studio Lumière  
- Stéphane Godin - Yabalex - Kélonia / Stéphane Ciccione - Sully Araye - Fibres / Sebastien Conejero - Pierre Tessier / SEAS-OI - IMAGO, et l'ensemble des contributeurs

